La Jeunesse au Plein Air

Rapport d'activité 2008

Document adopté par le Conseil d'administration du 6 mai 2009

SOMMAIRE

Introduction

- **1. Rendre effectif le droit des enfants et des jeunes aux vacances et aux loisirs éducatifs**
  - *1.1. Des aides financières* ..... *p. 6*
    - ◊ La collecte de fonds de la campagne de solidarité
    - ◊ Partenariat JPA/ANCV
    - ◊ Le dispositif 100 bourses de 150 euros
    - ◊ Journée d'étude sur les dispositifs « Premiers départs »
    - ◊ Des dispositifs locaux d'aide au départ en vacances
  - *1.2. Revendication et réflexion* ..... *p. 12*
    - ◊ Proposition de loi pour une Aide au départ en vacances (ADV)
    - ◊ Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées et 4è assises.
    - ◊ Développer et favoriser des initiatives en faveur de l'accueil en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap
    - ◊ Préparation d'une Charte handicap en classes de découverte
    - ◊ Actions locales sur le handicap
  - *1.3. Droits de l'enfant* ..... *p. 15*
    - ◊ Semaines d'éducation contre le racisme
    - ◊ Campagne mondiale de l'éducation
    - ◊ Exemple d'actions locales
- **2. Défendre et promouvoir la complémentarité éducative**
  - *2.1. Une action fondatrice : la campagne de solidarité* ..... *p. 17*
    - ◊ Les dossiers pédagogiques
    - ◊ Opération « BD-Tchôlidaire »
    - ◊ La JPA au salon de BD d'Angoulême
  - *2.2. La campagne de solidarité de La JPA en régions* ..... *p. 19*
  - *2.3. Des rencontres interrégionales autour de la solidarité* ..... *p. 22*
  - *2.4. Le Salon européen de l'éducation* ..... *p. 22*
  - *2.5. Des études* ..... *p. 23*
    - ◊ Colloque « Les valeurs, une question de co-éducation »
    - ◊ Exemple d'actions locales
  - *2.6. La formation des enseignants* ..... *p. 24*
    - ◊ Le « Spécial enseignant », hors-série de la revue Loisirs Éducation
    - ◊ Les actions locales de formation auprès des enseignants
    - ◊ Autres actions locales en direction des enseignants

- **3. Développer et valoriser la qualité des vacances et des loisirs collectifs**
  - *3.1. Mission de veille et d'expertise sur les vacances et les loisirs collectifs* ..... *p. 29*
    - ◊ Réglementation des accueils collectifs de mineurs
    - ◊ Des outils confédéraux
  - *3.2. Création du secteur Patrimoine et architecture* ..... *p. 31*
  - *3.3. L'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej)* ..... *p. 33*
  - *3.4. L'éducation à l'environnement* ..... *p. 34*
  - *3.5. La Charte JPA/UNAT/SNCF* ..... *p. 34*
  - *3.6. Les 70 ans de La JPA et Les XIIe Rencontres nationales* ..... *p. 35*
  - *3.7. La campagne des colos* ..... *p. 36*
  - *3.8. La 6ème journée nationale des colos et des centres de loisirs* ..... *p. 38*
  - *3.9. Opération Un fruit pour les loisirs* ..... *p. 38*
  - *3.10. La quinzaine d'information sur les loisirs laïques de proximité* ..... *p. 39*
  - *3.11. Le prix de la solidarité associative* ..... *p. 40*
  - *3.12. Des actions de proximité* ..... *p. 41*
- **4. Développer une organisation régionale à la mesure des enjeux**
- **5. Participation de La JPA aux différentes coordinations associatives et aux instances institutionnelles**
  - *5.1. Au niveau départemental* ..... *p. 44*
  - *5.2. Au niveau national* ..... *p. 45*
  - *5.3. Au niveau européen* ..... *p. 46*
- **6. L'établissement spécialisé de La JPA à Lavaur dans le Tarn**
  - *6.1. Réflexion sur le patrimoine* ..... *p. 49*
  - *6.2. Réflexion sur l'organigramme* ..... *p. 50*
  - *6.3. Évaluation interne et analyse des pratiques* ..... *p. 50*
  - *6.4. Vie quotidienne des usagers* ..... *p. 50*
- **7. Communiquer à l'interne et à l'externe**
  - *7.1. La JP@enlignes* ..... *p. 51*
  - *7.2. Bulletins d'information locaux* ..... *p. 51*
  - *7.3. Le site Internet www.jpa.asso.fr* ..... *p. 52*
  - *7.4. Le centre de documentation* ..... *p. 52*
  - *7.5. Les relations presse* ..... *p. 53*
  - *7.6. Nouveaux documents de présentation de La JPA* ..... *p. 54*
  - *7.8. Loisirs Éducation, la revue de La JPA* ..... *p. 54*

Conclusion

Lexique

INTRODUCTION

UNE ANNÉE CONTRASTÉE

Deux dossiers ont particulièrement occupé La JPA cette année. L'un durant l'été était porteur d'espoir, l'autre à la fin de l'année nous offrait des perspectives beaucoup plus sombres. Ces dossiers ont été abordés d'une façon très collective par les organisations qui étaient le plus concernées. C'est cette démarche unie qui a permis de les faire progresser dans le bon sens.

Les pressions exercées par la plateforme pour le départ en vacances pilotée par La JPA ne sont pas restées vaines. Elles ont permis de déclencher, le 22 juillet 2008, le dépôt, par le Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et apparenté, d'un projet de loi pour une Aide au départ en vacances (ADV). En 2009, l'Assemblée nationale et le Sénat en débattront.

De 2008 à 2009, le non départ en vacances s'aggrave avec la crise financière mondiale. Le pourcentage de français qui ne partiront pas en vacances augmente de 40% en 2008 à 51% en 2009. Les parents privilégieront peut-être le départ en colo de leurs enfants, néanmoins il en restera encore deux ou trois millions qui ne partiront pas. L'adoption d'une telle loi serait une avancée déterminante pour le développement harmonieux de nos jeunes.

La fin de l'année 2008 fut extrêmement tourmentée. Les relations entre les huit Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (AECEP) membres du Cnaecep et le ministère de l'Education nationale furent mises à rude épreuve. Depuis plusieurs années, les ministères successifs ont eu la forte volonté de ne plus considérer nos associations comme des partenaires du système éducatif mais comme des prestataires de service. En octobre 2008, le ministère passait des intentions aux actes : les AECEP étaient la cible d'un combat idéologique dont la première étape était l'étranglement financier. Il annonçait une baisse de 25% de la subvention de chacune des AECEP pour l'année 2008 et le non-renouvellement de la convention de compensation de la prise en charge des salaires des enseignants détachés auprès de chaque association.

Les huit AECEP organisent alors une riposte globale, concertée et collective au niveau national et local. Elles font pression auprès du ministère de l'Éducation nationale, vers les élus nationaux et locaux, les responsables politiques et le grand public. Cette riposte est soutenue et relayée par l'ensemble des organisations syndicales présentes dans l'Éducation nationale. Un argumentaire d'information est diffusé et un site Internet ouvert pour une pétition reçoit 100 000 signatures en trois mois. Un temps fort de mobilisation est organisé dans le cadre du Salon de l'éducation, le samedi 29 novembre. L'unité d'action a permis d'éviter le pire et de faire fléchir le ministère au début de

l'année 2009. Nous sommes toujours en attente des 25 %, par contre la subvention de compensation de la prise en charge des enseignants détachés est assurée jusqu'en décembre 2009. Afin d'éviter que cette légère embellie soit suivie de temps beaucoup plus mouvementés, il est important de préserver cette unité, nationale, régionale et départementale. Elle a permis de sauver les activités des AECEP auxquelles des milliers d'enfants et d'adolescents ont accès dans et hors de l'école en complémentarité avec celle-ci.

En cette année 2008, nous avons aussi fêté nos 70 ans, accompagnés de nos aînés, dans un excellent climat convivial et festif. Cet anniversaire a été célébré par nos militants, bénévoles et salariés en compagnie des ministres en exercice.

Les nombreuses actions développées tout au long de l'année l'ont été sous la responsabilité de l'assemblée générale qui s'est tenue le 21 juin, ainsi que du conseil d'administration et du bureau national qui se sont réunis chacun quatre fois, tout au long de l'année. Les délégués nationaux ont permis la réalisation de ces actions dans de bonnes conditions. Les salariés par leur sérieux et leur engagement nous ont accompagnés efficacement.

Ce rapport présente de manière assez exhaustive l'activité développée par le siège national, les comités départementaux, les unions et coordinations régionales avec les organisations confédérées. Pour l'avenir, sachons nous rappeler que l'union fait la force. 2008 nous l'a prouvé.

Jacques Henrard

Secrétaire général de La Jeunesse au Plein Air

1. RENDRE EFFECTIF LE DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS ÉDUCATIFS

1.1 DES AIDES FINANCIÈRES

La collecte de fonds de la campagne de solidarité

La 63e campagne de solidarité et de citoyenneté s'est déroulée du 16 janvier au 10 février 2008 dans tous les établissements scolaires et auprès des donateurs individuels. Quatre-vingt-cinq comités départementaux de La JPA ont animé la campagne et organisé la collecte de fonds pour permettre à plus d'enfants de partir en vacances. Les fonds récoltés redistribués par les comités sous forme de bourses pour le départ en séjour de vacances sont complétés par les aides d'autres organismes (CAF, comités d'entreprise…). Les comités peuvent aussi aider à financer l'accès aux centres de loisirs, le départ en classes de découvertes et la formation des animateurs.

Nous constatons, chaque année, l'augmentation des dons individuels qui complètent la campagne de solidarité et de citoyenneté menée dans les établissements scolaires. Pour augmenter les sommes collectées et créer un fichier donateurs, le siège de La JPA a débuté en avril 2008 une campagne de prospection par téléphone. Initialement la première étape devait prendre fin en septembre 2008. Au regard du contexte social et économique, cette campagne a été étalée jusqu'au mois de juin 2009. L'évocation du timbre de La JPA est porteuse auprès des donateurs. Sans surprise, la notoriété de La JPA est encore à développer. En 2009, ce travail de prospection se poursuivra par la mise en place d'outils de fidélisation des donateurs.

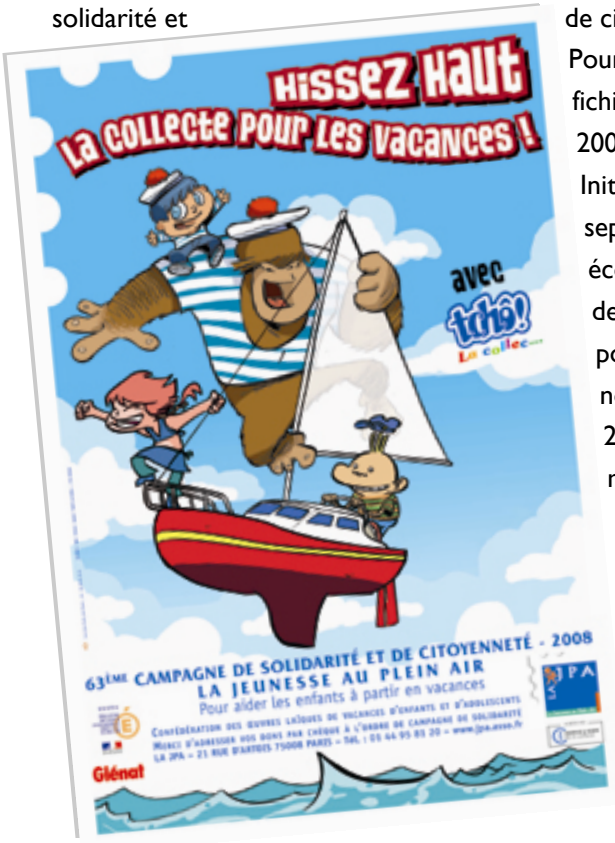

Le lancement national

Mercredi 16 janvier après-midi, le lancement de la 63ème édition de la campagne de La JPA s'est déroulé au ministère de l'Éducation nationale en présence de M. Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire. François Testu, président

de La JPA, a prononcé un discours faisant grande place aux changements prévus dans l'organisation de l'enseignement. Il a indiqué *« qu'il était nécessaire de penser une nouvelle école, de nouveaux contenus, de nouvelles structures, mais qu'il était encore plus important de construire et renforcer la complémentarité des temps scolaires, associatifs, familiaux, contraints ou libres et, d'une manière générale, de porter notre attention sur ce que doit être l'éducation dans notre société. »*

Les quatre parrains nationaux de la campagne, les skippers Michel Desjoyeaux, Roland Jourdain, Jean Le Cam et Vincent Riou, ont pu réitérer leur engagement aux côtés de La JPA par des témoignages vidéo enregistrés, entre deux courses au large.

Les élèves de CM1-CM2 de l'école publique de Chailley, dans l'Yonne, ont présenté leurs réflexions autour de la solidarité et ont terminé en chanson. Le collège Jean Macé de Vesoul, dans la Haute-Saône, est venu avec ses vingt-deux délégués de classe et les deux représentants des élèves au conseil d'administration de l'établissement. À partir de courts poèmes, ils ont présenté leur ville, leur collège et les actions de solidarité menées dans leur établissement.

Partenariat JPA/ANCV

Cette opération s'inscrit dans la revendication historique du droit au départ en vacances de tous les enfants. En levant au moins en partie, le frein financier, le départ devient effectif. Ce dispositif est également un vecteur de formation et de sensibilisation au sur l'accueil des jeunes en situation de handicap dans les séjours de vacances et dans les classes de découvertes.

Depuis 2005, La JPA continue activement son partenariat avec l'ANCV. Notre action se poursuit selon deux axes : le départ en classes de découvertes d'au moins 4 nuitées organisées par les établissements scolaires du 1er et du 2nd degrés de l'éducation prioritaire et le départ en séjours éducatifs pour les jeunes en situation de handicap, qu'il s'agisse de séjours scolaires ou de séjours de vacances collectives.

L'année 2008 a été marquée par l'ouverture du dispositif aux écoles du premier degré mais la restriction au champ de l'éducation prioritaire a freiné l'implication de beaucoup de comités départementaux. Le nombre de dossiers présentés a chuté de 59% par rapport à 2007.

Pour le handicap, l'ouverture à tous les types d'accueils collectifs a été très bien perçue. Dix nouveaux comités départements JPA ont présenté des dossiers.

L'ouverture aux classes de découvertes a permis à 85 jeunes de partir.

Éléments chiffrés du partenariat JPA/ANCV en 2008 :

	Nb Bénéficiaires	Dotation versée	Aide moy. par jeune	Taux d'intervention	Nb moyen élèves aidés	Nb de comités JPA
Classes de découvertes	2181	149430 €	68,51 €	21,46 %	17,3	31
Handicap	255	64870 €	254.39 €	31,62 %		40
Total	2436	214300 €	87,97 €	26,54		

La gestion des dossiers

La procédure est identique aux années précédentes. La constitution des dossiers est relativement difficile et les comités départementaux demandent un allègement du contenu des dossiers. La centralisation des dossiers et l'attribution des aides par le moyen d'une commission nationale ne posent pas de problème.

Aide structurelle

L'ANCV contribue par une aide structurelle au développement de ce partenariat. Cette aide est redistribuée entre le siège national et les comités. Le travail d'accompagnement des établissements scolaires et des familles ainsi que des frais de fonctionnement sont pris en compte.

La JPA, Solidarité laïque et l'Unalg ont mis en place une politique complémentaire d'aide au départ en vacances en partenariat avec l'ANCV. Une communication commune a été faite sur ces dispositifs.

Perspectives 2009

La JPA est constamment en lien avec l'ANCV et l'évolution des critères d'éligibilité à tous les établissements scolaires est en voie d'être acceptée.

Le dispositif 100 bourses de 150 euros

En 2008, les comités départementaux de La JPA de la Drôme et du Pas de Calais ont poursuivi la mise en place du dispositif d'aide au départ « 100 bourses de 150 € », rejoint cette année par la coordination régionale de Franche-Comté. Ce dispositif expérimental de trois ans vise à permettre le départ en colo de 100 enfants et jeunes par an et par département ou région grâce à une aide financière de 150 € pour chacun. La participation financière du siège national est dégressive sur deux ans pour ne plus exister la troisième année. Le relais étant pris alors par les comités départementaux et les partenariats mis en place. Cette subvention nationale est possible grâce au différentiel entre les 25% prélevés sur la collecte de solidarité et la réalité des frais d'impression et d'envoi du matériel. Elle

a été créée pour dynamiser et obtenir des soutiens complémentaires des partenaires institutionnels, de collectivités ou de structures associatives et redynamiser la campagne de solidarité.

Le comité de la Drôme a réuni associations, conseil général et MSA autour de cette opération qui a bénéficié à 134 enfants. Chaque enfant a pu recevoir une aide égale à 50% du coût du séjour de deux semaines. Malgré un bon relai dans la presse, l'objectif d'aider 160 enfants n'a pu être réalisé. Un certain nombre de dossiers n'ayant pas été bouclés car la part restant à charge des familles restait trop importante, conséquence de la baisse du pouvoir d'achat.

La coordination régionale JPA de la Franche-Comté a permis le départ de 209 enfants de 5 à 17 ans en 2008, répartis comme suit : 98 du Doubs, 36 du Jura, 42 de la Haute Saône et 33 du Territoire de Belfort. Les partenariats ont été développés avec le conseil régional (100 € par enfant) et les CAF du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône (100 € par enfant). La JPA a aussi ajouté 100 € par enfant. Cette aide se décompose de la manière suivante : 70 € (JPA nationale) et 30 € (comité JPA de chaque département). Dès que l'information a été diffusée, elle a déclenché des inscriptions. Ce dispositif a permis de renforcer les aides aux familles les plus modestes qui en bénéficient déjà, mais aussi d'apporter des aides aux familles des catégories sociales dites moyennes dont le quotient familial se situe au dessus des seuils habituellement reconnus. Malgré ces aides, la participation des familles reste encore très élevée, souvent supérieure à 50% du coût du séjour.

Quant au comité du Pas-de-Calais, il a permis à 100 enfants de bénéficier de cette aide de 150 € grâce à la participation des organisateurs et du siège de La JPA.

Le comité des Ardennes a continué l'opération 100 bourses de 150 €, sans le soutien financier du siège national de La JPA et grâce aux partenariats développés localement.

Journée d'étude sur les dispositifs « Premiers départs »

Le 20 juin, à Paris, avait lieu une journée d'étude proposée par La JPA sur les dispositifs « Premiers départs » mis en œuvre par les comités départementaux ou régionaux de la confédération. Ainsi, une centaine de personnes se sont retrouvées dans les locaux du Snuipp pour : connaître et présenter les dispositifs, recenser les partenariats développés à cette occasion et mutualiser les différents montages d'aides au départ de La JPA.

La matinée a démarré par l'intervention d'André Rauch, professeur à l'Université Marc Bloch de Strasbourg, spécialiste d'histoire culturelle, sur une rétrospective des départs en colos et la valeur éducative des séjours. Puis, Isabelle Monforte, chargée de mission à l'Ovlej, a plus particulièrement présenté et analysé les freins financiers et leur importance dans le non-départ.

L'après-midi, après la présentation du dispositif mis

en place en Lorraine et, depuis peu, en Franche-Comté, trois ateliers ont permis aux participants d'approfondir les principaux aspects des dispositifs et d'échanger plus précisément sur les questions qui nécessitaient des développements.

Des dispositifs locaux d'aide au départ en vacances

Auvergne

Le projet « Premiers départs en région Auvergne » mené par les 4 comités auvergnats n'a pas été soutenu financièrement lors de sa seconde année par la Région Auvergne. Bilan : le nombre de départs en colo a été divisé par deux. Quelques 200 enfants au lieu de près de 400 mais sur 3 départements seulement ont participé. Le comité de Haute-Loire n'a pas eu la capacité financière de mettre en place le dispositif. Cependant la volonté des 4 comités est de faire perdurer ce projet porteur d'intérêts divers pour eux.

Bourgogne

Saône-et-Loire

Tous les moyens du comité JPA et les partenariats sont orientés sur les premiers départs et sont en extension grâce à l'entrée en lice du conseil général avec 50 000 € au tour de table financier. Ce qui a permis de faire partir plus de 180 enfants en 2008, là où 30 enfants partaient en 2006. Le conseil général, les travailleurs sociaux et les associations caritatives amies, tous agissent sous la coordination JPA, reconnue pour son efficacité.

Yonne

Le comité JPA s'engage modestement dans un dispositif d'aide aux départs en vacances (8 départs en 2008, 5 en 2007 et 2 en 2006). Par manque de moyens, il a abandonné l'axe premier départ en vacances mais a privilégié en 2008 les premiers départs des enfants en situation de handicap, objectif qui intéresse la CAF, le conseil général et d'autres partenaires pour l'année à venir.

Champagne-Ardenne

Ardennes

Ce sont 105 jeunes ardennais qui ont pu bénéficier d'un premier séjour en centre de vacances grâce à l'opération Premier départ pilotée par le comité JPA. La mixité géographique souhaitée dans ce projet a été respectée avec des jeunes issus des zones urbaines et de milieu rural.

La CAF et la direction Départementale Jeunesse et Sports ont soutenu financièrement le projet et participé aux travaux du groupe de pilotage. Trois centres sociaux, un foyer de jeunes et d'Education populaire, deux centres communaux d'action sociale, trois œuvres organisatrices de centres de vacances et deux œuvres caritatives ont également participé aux travaux du groupe de pilotage.

Ile-de-France

Val-de-Marne

Subvention de la CAF au comité de 32 000 € reversée en totalité en 2008 sous forme de bourses.

Yvelines

Le comité JPA organise une Opération « premier départ » pour la deuxième année consécutive avec une subvention du Conseil général de 49 000 €.

Lorraine

L'UR JPA Lorraine a été créée en 2008 avec pour objectif principal l'élargissement du dispositif « Premier départ en centres de vacances » du comité de Meurthe-et-Moselle à l'ensemble des départements de la région. Ce dispositif vise à favoriser les premiers départs en centres de vacances des enfants qui ne sont jamais partis. En 2008, 530 enfants des quatre départements lorrains ont bénéficié de ce dispositif (440 de Meurthe-et-Moselle, 43 des Vosges, 39 de la Moselle et 8 de la Meuse).

L'UR se charge de rassembler les partenaires institutionnels (conseil régional, conseils généraux, CAF, collectivités locales, services sociaux, …) et les organisateurs des séjours de vacances afin d'établir un partenariat fort et pérenne. L'objectif est d'atteindre d'ici 2011 le départ en vacances de 1100 jeunes. L'objectif est de concentrer les aides, de trouver un dénominateur commun qui doit prendre en compte les aides à la personne existantes (CAF, Conseil général , Communes, …) et de permettre de trouver d'autres moyens (Conseil général , CRL, Communes, Communautés de communes, …) pour organiser le départ en vacances et de surcroît de permettre la mise en place d'une politique régionale dans le cadre du dispositif « Aide au premier départ en vacances **»**.

Les plaquettes de proposition des séjours et les catalogues sont fortement appréciés par les familles de part la diversité des propositions et la prise en compte des différentes tranches d'âge par rapport aux destinations. L'enquête auprès des familles dont les enfants sont partis montre un fort taux de satisfaction, tant sur le plan du suivi de l'opération que sur les séjours. On peut constater que 97% des usagers sont satisfaits des séjours (chiffre venant des organisateurs des séjours). Les communes sont globalement satisfaites de cette opération.

Nord-Pas de Calais

Nord

Le comité JPA gère les départs en vacances, pour le conseil général, de près de 1000 jeunes du département du Nord.

Pas de Calais

Le comité JPA participe à l'opération « 4 000 journées soleil » des PEP qui permet chaque année à 200 ou 300 enfants issus de milieux très défavorisés, de partir en colo.

Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine

Projet JPA/Restos du coeur « Premiers départs pour ados non partants » toujours en expansion

Ce dispositif est en place depuis 2002 entre La JPA et les Restos du Cœur. Il a débuté en Picardie. Il permet une approche sociale différente par l'accompagnement effectué par les bénévoles des Restos du cœur. En 2008, 204 ados ont pu partir en colo grâce à ce projet (contre 181 en 2007 et 139 en 2006) : 48 en Picardie, 49 dans le Nord, 21 dans le Pas-de-Calais, 70 en Alsace-Lorraine et 2 en Ile-de-France. Le comité des Ardennes devrait s'associer à cette opération en 2009.

Rhône-Alpes

Au niveau régional

L'UR JPA participe à un dispositif d'aide au départ initié par la CAF de Lyon. Pour l'été 2008 le dispositif

expérimental a mobilisé 5 territoires de l'agglomération. 15 séjours ont pu être réalisés sur deux territoires (Lyon 1 et Oullins). L'expérience sera reconduite sur 2009 – 2010, impliquant davantage de territoires.

Drôme

Le comité JPA pilote l'opération Premiers départs menée avec le conseil général. Pour les enfants de familles aux revenus moyens jamais partis, les séjours sont pris en charge à hauteur de 50% par les 2 partenaires et les organisateurs. S'y ajoutent cette année les aides de 2 villes importantes et de la MSA. Le financement de l'opération s'établit à 45 000 € pour un objectif de 170 enfants aidés.

De plus une aide au 2ème départ est mise en place avec l'assemblée départementale. 1 500 € sont affectés à cette opération, plus les aides du comité et des organisateurs. Des bourses de 140 € pour les quotients familiaux entre 350 et 650 (20% du coût du séjour) et des bourses de 80 € pour les quotients supérieurs à 650 (12% du coût). 135 enfants en ont bénéficié.

1.2. REVENDICATION ET RÉFLEXION

Proposition de loi pour une Aide au départ en vacances (ADV)

Le 22 juillet 2008, une proposition de loi instaurant une aide au départ en vacances pour les enfants et les adolescents mineurs a été déposée à l'Assemblée nationale, par les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Régis Juanico, député de la Loire, est à l'initiative de ce texte.

En 2004, 2 800 000 enfants et d'adolescents n'étaient pas partis en vacances, dont deux millions qui n'avaient pas quitté leur domicile au moins une nuit. Or, le départ des mineurs est essentiellement lié à celui des parents. Celui-ci a baissé cette année.

En 2008, 48% des français déclarent ne pas être partis en vacances depuis un an (ils étaient 44% en 2006). Le pouvoir d'achat a un réel impact sur les départs : *« À peine un tiers des Français percevant moins de 900 euros par mois sont partis en vacances au cours des douze derniers mois, contre 83% des hauts revenus (supérieurs à 3.100 euros par mois)*, d'après l'enquête du CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie) – juin 2008 – « 2008 : les vacances de français s'ajustent à leur pouvoir d'achat ».

Or, c'est essentiellement par manque d'argent que les enfants sont privés de vacances, les aides ont un réel impact sur le taux de départ (d'après une étude de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) – juillet 2007).

Cette injustice, dénoncée par La JPA depuis plusieurs années, est pointée par le texte déposé.

Il fait référence à l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant et à la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998. Ces deux textes stipulent que le « droit au repos et aux loisirs » est un droit fondamental qui permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.

Les loisirs et les vacances constituent un temps essentiel dans le développement de l'enfant. Les « colos » sont sources d'éducation, de plaisir, de découvertes et de lien social. « *Sans vous, les enfants ne seraient pas seulement privés de vacances, pire que ça ils n'auraient pas la chance de se découvrir eux-mêmes, de découvrir et comprendre les autres, de s'insérer.* » déclarait Nicolas Sarkozy, Président de la République, lors d'un déplacement dans un centre de vacances à Batz-sur-mer, jeudi 24 juillet.

C'est pourquoi, les 60 organisations regroupées à l'initiative de La JPA, dans la plateforme pour le droit au départ en vacances, demandent à l'État de s'engager pour rendre effectif ce droit. La proposition de loi va dans ce sens en demandant la création d'une aide annuelle d'un montant minimum de 200 €, sous condition de ressources qui serait directement affecté au financement de séjours organisés par les centres de vacances agréés.

Pour découvrir la proposition de loi et différents documents l'étayant un site a été mis en place : www.aideaudepart.com

Les députés et sénateurs ont été sollicités par les organisations regroupées dans la plateforme pour soutenir la proposition de loi qui devrait être examinée par l'assemblée nationale courant 2009.

Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées et 4es assises.

En 2008, la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées comptait 79 signataires. Quatre associations ont rejoint les signataires de la Charte :

- l'Association des paralysés de France (APF) qui propose, entre autres, des séjours ordinaires pour les personnes en situation de handicap,
- l'association Service Jeunesse dans le Nord et la mairie de St Hippolyte dans les Pyrénées-Atlantiques qui organisent des accueils collectifs de mineurs ordinaires,
- l'association Escapade à Paris qui agit pour l'accessibilité des milieux naturels et aide à la mobilité pour les fauteuils.

La mise en accessibilité des locaux prévue par la loi est apparue comme un enjeu important pour les structures qui s'inquiètent des coûts et de sa faisabilité. Ce sujet a été repris par La JPA lors des réunions initiées « Accès à la culture, aux loisirs et aux vacances » par la Délégation interministérielle aux personnes handicapées.

De plus, les extraits audio de l'intervention de Régine Scelles, Professeure de psychopathologie, sur "Comment accueillir la fratrie et l'enfant en situation de handicap en accueil collectif de mineurs ?" ont été mis en ligne sur le site de La JPA pour permettre les échanges sur l'ensemble du territoire. Régine Scelles était intervenue aux quatrièmes assises de la Charte qui ont eu lieu en décembre 2007.

Développer et favoriser des initiatives en faveur de l'accueil en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap

La JPA a participé au comité de pilotage national mis en place par *Chorum* avec Malakoff Médéric pour favoriser l'insertion en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap. Il s'agit de s'appuyer sur la mutualisation des compétences et connaissances des secteurs de l'animation, du handicap et de la petite enfance. L'objectif est d'identifier les obstacles potentiels rencontrés, d'en tirer des recommandations et d'accompagner l'innovation. Ce projet se déroulera sur deux ans, il comprend la réalisation d'un état des lieux, le lancement d'un appel à projets, la production d'outils utiles à l'action. Une étude, via le cabinet Cides a été réalisée. La JPA a participé à la diffusion des questionnaires, l'un dédié aux opérateurs de proximité, l'autre aux institutionnels (relais nationaux, municipalités, DDJS, MDPH, CAF ...). Les recommandations issues de cette étude ont été présentées au séminaire d'échanges et de réflexion organisé en janvier 2009 et ont servi de base pour établir un appel à projets.

Préparation d'une Charte handicap en classes de découvertes

Les aides financières sont importantes mais ne suffisent pas pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap en classes de découvertes. En 2008, La JPA a commencé un travail avec les organisateurs de classes de découvertes, les enseignants, les associations de personnes en situation de handicap pour proposer une démarche facilitant cet accueil. L'objectif étant de faciliter la rencontre de chacun des acteurs : enseignants, organisateurs de classes de découvertes et parents pour rendre possible cet accueil. Le support proposé est un document traduisant une démarche volontariste et établissant un processus repère. Ce texte devrait permette à tous les partenaires du projet de se retrouver sur des bases éducatives partagées afin d'optimiser les conditions d'accueil et d'intégration de l'enfant lors de son séjour en classe de découvertes. Il a pour objectifs d'aider les enseignants à préparer la participation en classes de découvertes de l'enfant en situation de handicap, d'aider les organisateurs de classes de découvertes et leurs équipes à préparer un accueil adapté.

Actions locales sur le handicap

Bas-Rhin

Le comité JPA avec ses organisations confédérées a défini un processus sécurisé d'accueil des enfants

en situation de handicap dans les structures de vacances, appliqué pour tous les placements. Le groupe se charge aussi de rechercher et de former des accompagnateurs individuels pour tous les enfants qui en ont besoin. Des actions de promotion de cette politique d'accueil sont mises en place : participation à des forums, manifestations, réunions d'information sur le thème de l'accueil en direction des associations de parents, de la MDPH, des collectivités locales. Une réflexion est en cours sur des modules de formation spécialisée des équipes d'accueil. Le groupe a aussi le projet d'élaboré un catalogue de séjours ordinaires des confédérés ouverts aux enfants en situation de handicap.

Dordogne

Le comité organise en partenariat avec le Comité Départemental Handisport des interventions en collège pour changer les représentations sur le handicap. 139 collégiens en ont bénéficié en 2008. Après un travail de réflexion et de recherche sur les handicaps mené en interne par les collégiens, l'équipe JPA propose des ateliers de réflexion et d'échanges sur les perceptions du handicap par les élèves et des ateliers de pratiques sportives en situation de handicap.

Hautes-Alpes

Le comité a organisé le 13 juin 2008 une rencontre intitulé « L'accès aux vacances et aux loisirs des enfants en situation de handicap » au conseil général.

Val-de-Marne

Le comité a participé à la réalisation d'un guide du handicap dans les accueils de loisirs du Val de Marne, piloté par la DDJS.

1.3. DROITS DE L'ENFANT

Semaines d'éducation contre le racisme

Le dossier Droits de l'enfant concerne le suivi de l'application en France des droits énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant (ratifiée en 1989) et, plus particulièrement, des droits à l'éducation, aux vacances et au repos. Ce dossier se traduit par une activité de veille et d'information et, plus concrètement, par la présence de La JPA au sein du collectif d'organisation des semaines contre le racisme. Le collectif est composé de 24 organisations et, chaque année, il élabore différents outils pédagogiques pour l'animation des semaines autour du 21 mars. Parmi les documents édités en 2008, plusieurs ont été adressés aux comités départementaux de La JPA :

- le dépliant de présentation ;
- l'affiche ;
- *Les Clés de l'actualité Junior* (8-12 ans) ;
- *Les Clés de l'actualité* (collèges - lycées).

Campagne mondiale de l'éducation

La JPA a participé à la Campagne mondiale pour l'éducation pilotée en France par Solidarité laïque. La semaine mondiale d'action s'est déroulée du 21 au 27 avril 2008 avec pour thème : « Une éducation de qualité pour mettre fin à l'exclusion ». Le mercredi 23 avril, journée d'action nationale, a été l'occasion d'interpeller le président de la République, les députés et d'autres élus en organisant avec eux, la « plus grande leçon du monde ». Aujourd'hui, près de 80 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, en particulier les filles et les enfants ayant des besoins particuliers. Pour réellement atteindre l'Éducation pour tous, le défi ne consiste pas seulement à garantir un accès universel à l'éducation, mais également à offrir une éducation de bonne qualité.

Exemple d'actions locales

Hautes-Alpes

Le comité JPA participe aux Journées « Plaçons les Droits de l'enfant à la Une » organisées par l'OCCE du département et l'Unicef. Au sein de ces journées, l'atelier de La JPA propose aux élèves des jeux et questionnaires sur le thème du droit aux vacances et aux loisirs et secondairement sur la lecture des affiches. En 2008, 14 classes primaires et 20 classes de collèges y ont participé.

2. DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LA COMPLÉMENTARITÉ ÉDUCATIVE

2.1. UNE ACTION FONDATRICE : LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ

Depuis 1947, le ministère de l'Éducation nationale délègue à La JPA l'organisation de la campagne de solidarité dans les établissements scolaires publics. Les fonds collectés sont reversés sous forme de bourses vacances loisirs en fonction des besoins.

La collaboration avec les éditions Glénat et les auteurs de « Tchô ! La Collec… » pour la réalisation des visuels de la campagne s'est poursuivie en 2008, à la suite du bilan satisfaisant des années précédentes. Ainsi, en 2008, les vignettes autocollantes ont été illustrées par quatre dessinateurs : Dab's, Nob, Tehem et Xavier. Leur travail met en scène leurs personnages de bandes dessinées sur un voilier allant à fière allure. On peut les entendre déclamer à pleine voix : *« Hissez haut la collecte pour les vacances ! ».*

La plupart des 85 comités engagés dans la campagne de solidarité en janvier 2008 ont organisé des lancements officiels dans des établissements scolaires ou des lieux institutionnels comme les préfectures.

Les dossiers pédagogiques

« Citoyenneté et Solidarité par l'éducation - pour lutter contre les inégalités d'accès aux vacances », les nouveaux documents pédagogiques (dossier, fiches-maître pour le primaire et dossier documentaire pour le secondaire) étaient disponibles gratuitement, en version papier, et téléchargeables sur le site Internet de La JPA.

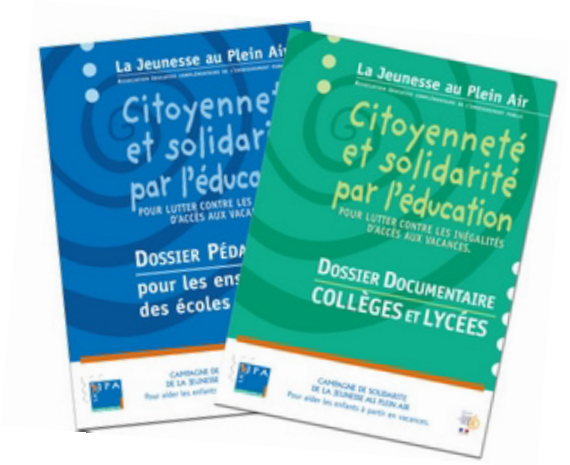

Le dossier pédagogique 2008 pour le primaire est composé de fiches-maître thématiques, qui proposaient un parcours pédagogique, du déroulement des séances aux prolongements possibles et de fiches-élève.

Le dossier documentaire 2008 pour le collège et le lycée est constitué d'un ensemble de textes et documents à exploiter en classe.

Réalisés par des enseignants pour des enseignants, ces dossiers sont en conformité avec les programmes d'enseignement définis par l'Éducation nationale.
Partant d'une approche historique des vacances et des représentations que les enfants et les jeunes en ont, les situations pédagogiques proposées débouchent sur des actions citoyennes pour faire reculer les

inégalités face au départ. En menant ces activités, les enseignants contribuent à former de futurs citoyens solidaires soucieux du respect des droits humains.

Les dossiers pédagogiques de La JPA accompagnent le professeur qui contribue, par sa mission éducative, à affiner le regard que le citoyen en devenir porte sur les problèmes concrets qui l'entourent. Les enseignants peuvent ainsi inscrire une action concrète de solidarité dans leur progression de programme en participant à la campagne de La JPA.

Opération « BD-Tchôlidaire »

Dans le cadre de sa campagne, La JPA propose, depuis quelques années, aux enseignants de cycle 3 et de collège et aux animateurs d'engager leurs groupes d'enfants dans l'écriture d'un scénario de bandes dessinées sur le thème de la solidarité, en lien avec les vacances ou les loisirs. Cette opération est portée en partenariat avec les éditions Glénat et ses auteurs de « Tchô ! La collec… » et relayée par les éditions Milan. Ainsi, en 2008, c'est l'univers de *Tony et Alberto* dessiné par Dab's qui a inspiré le scénario que devaient inventer les enfants.

Les groupes devaient s'inscrire pour la première fois en ligne, sur www.jpa.asso.fr Les groupes inscrits ont reçu un dossier pour les aider dans leurs travaux d'écriture.

Succès pour l'édition 2008, puisque parmi tous les scénarios reçus, plus de soixante-dix ont été présélectionnés, respectant bien les consignes données.

Après une sélection d'une dizaine d'écrits, le jury s'est réuni le jeudi 24 avril pour désigner, avec la participation de Dab's, créateur des personnages de *Tony et Alberto*, les lauréats de l'opération 2008. La première place a été attribuée au scénario écrit par les élèves du CM2 de l'école publique La Bastide à Grenade, en Haute-Garonne. Le synopsis bien construit, le découpage approprié et la chute amusante ont séduit tous les membres du jury. De plus, le caractère espiègle des personnages et le côté irrévérencieux des héros, déterminés pour obtenir satisfaction dans le monde du jeu, ont emporté la décision. Vient ensuite le scénario intitulé « Le départ en classe verte» et imaginé par les jeunes du local Jeunes d'Artenay dans le Loiret. Enfin, en troisième position arrive le scénario réalisé par les élèves de CM1 de l'école élémentaire de Porticcio en Corse.

Le 18 juin 2008, la classe de CM2 de l'école publique La Bastide s'est vue remettre la planche originale de bandes dessinées réalisée par Dab's lui-même à partir de son scénario. La planche de BD a été publiée dans le numéro de juin de *Loisirs Éducation* (La JPA) et dans *Tchô le Mégazine* (Glénat).

Avec l'aide des Éditions Glénat et Milan, les groupes arrivés en 2ème et 3ème positions ont reçu également une récompense.

La JPA au salon de BD d'Angoulême

Du 24 au 27 janvier dernier, pour la première fois, La JPA a bénéficié d'un stand sur l'espace Glénat au salon international de la bande dessinée d'Angoulême. Accueillie chaleureusement par les responsables de l'évènementiel, La JPA a pu échanger avec M. Glénat lui-même et le responsable du magazine « Tchô ! La Collec… ». Grâce à une très bonne visibilité dans cet espace, nous avons pu mettre à profit ce temps de rencontres privilégiées. En effet, des contacts avec des journalistes ont été pris, de nouveaux interlocuteurs rencontrés et des liens renforcés avec les représentants des éditions Glénat et de leurs responsables de la communication. De plus, tout au long de la manifestation, des milliers d'appels à dons ont été distribués à un public à l'écoute de notre démarche.

2.2. La campagne de solidarité de La JPA en régions

Aquitaine

Les 5 comités départementaux de la région ont organisé un lancement de la campagne de solidarité, dans une école ou à la préfecture avec préfet, IA, parlementaires, élus locaux (maire, conseillers généraux)

Karima Medjeded, championne de judo, soutient depuis plusieurs années la campagne de La JPA en Gironde.

Auvergne

Les comités ont organisé un lancement de la campagne dans chacun des 4 départements, dans une école en présence des IEN, du représentant du conseil général

Bourgogne

Les comités ont organisé un lancement de la campagne dans trois des quatre départements.

Bretagne

Finistère : Les skippers bretons Desjoyeaux, Jourdain, Le Cam et Riou, sont les parrains de La JPA. En 2008, ils participaient au « Vendée Globe ». Dans le Finistère, un groupe de jeunes collégiens de Pont L'Abbé s'est appuyé sur cet événement sportif et médiatique important pour travailler sur les valeurs de solidarité et l'aventure des colos en rencontrant et échangeant avec les marins avant la course, en concevant et animant un blog encadré par l'équipe éducative du collège en préparant les interviews des

marins, en communiquant auprès des élus, de la presse, des institutions sur leur aventure des colos, en préparant leur rencontre avec le Ministre de l'Education nationale lors du lancement 2009.

Champagne Ardenne

Doubs : Le comité JPA a organisé le lancement de la campagne à la préfecture avec le préfet de région. Une classe de CM de Chatillon-le-Duc, y a présenté une saynète sur le thème de la solidarité.

Jura : Le comité a organisé le lancement de la campagne de solidarité dans une école de Lons le Saulnier en présence du préfet et de l'inspecteur de circonscription.

Franche-Comté

Haute Saône : Le lancement départemental de la campagne s'est déroulé au collège Delaunay en présence de l'inspecteur d'académie.

Territoire de Belfort : Le lancement départemental de la campagne s'est déroulé au collège Vauban en présence de l'inspecteur d'académie.

Languedoc-Roussillon

Pyrénées orientales : Le comité a organisé des réunions d'information pour les délégués de 170 classes de collège de la périphérie de Perpignan, sur le thème « Citoyenneté – Solidarité » en lien avec la campagne de solidarité.

Aude : Le comité a organisé un lancement de la campagne de solidarité dans une école rurale, avec le secrétaire générale de la préfecture, deux IEN, le conseiller général du canton et le premier adjoint de la mairie.

Limousin

Les comités de la Creuse et de la Corrèze ont organisé un lancement, dans une école ou à la préfecture avec préfet, IA, parlementaires, élus locaux (maire, conseillers généraux).

Midi-Pyrénées

Lancements de campagne dans les huit départements de la région, dans les IA, les préfectures des écoles ou des collèges, avec la participation de 12 classes ou collèges et de 5 inspecteurs d'académie.

À Foix, en Ariège, Jean-Yves Ferri, auteur de *De Gaulle à la plage* et *Le retour à la terre*, est venu passer une après-midi dans un collège pour donner des conseils aux apprentis scénaristes participants à l'opération BD Tchôlidaire.

Pays-de-la-Loire

Le lancement de la campagne 2008 s'est fait au collège Lucie Aubrac à Vertoux en Loire Atlantique. Le groupe « Ma Valise » composé de musiciens issus du monde associatif

s'est produit devant 200 collégiens et a interprété en roumain, en créole et en français plusieurs chansons de leur répertoire sur les solidarités internationales.

Picardie

Aisne : Le comité a organisé un concours dans le département pour gagner un séjour d'une semaine en classe de découvertes dans les Vosges. Il a offert 4 classes de découvertes aux classes ayant le mieux participé à la campagne 2007.

Dans l'Aisne, Jeanne Grégoire a accepté de parrainer la campagne de La JPA.

Navigatrice au grand palmarès, elle connaît l'importance de voir d'autres décors et d'autres personnes pendant les vacances. Elle souhaite aux enfants qui vont pouvoir partir, grâce aux bourses de La JPA, d'avoir les yeux grands ouverts sur ce qu'ils vont découvrir.

Somme : Le lancement de la campagne a eu lieu dans le lycée professionnel automobile Montaigne d'Amiens.

La proviseure, Catherine Guichet, a accueilli chaleureusement Denis Boullier, inspecteur de l'académie d'Amiens ainsi que les représentants de la Jeunesse au plein air et de ses organisations confédérées.

Poitou-Charentes

Les comités de la Charente et de la Vienne ont organisé un lancement.

Provence-Alpes-Côte-D'azur

Bouches du Rhône : Le comité a organisé un lancement départemental avec une classe, en présence du Préfet du département de l'inspecteur d'académie, de l'élu « Education » au conseil général.

Hautes-Alpes : Lancement départemental de la campagne présidé par le préfet en présence de l'IA, du DDJS, du 1er vice président du Conseil général, de la représentante du maire de Gap, des organisations membres de la JPA et des délégués élèves de 12 écoles et de 2 collèges.

Le comité a aussi organisé l'opération « La Ribambelle des vacances et de la solidarité » à laquelle ont participé les élèves délégués des écoles les plus investies dans la campagne de solidarité l'année précédente (ce qui fait 28 élèves représentant 12 écoles et 2 collèges du département).

Le but était de créer et exposer une œuvre collective illustrant la solidarité et le droit aux vacances en préparant en classe un élément de la ribambelle.

Rhône-Alpes

6 comités sur les 8 de la région ont organisé un lancement départemental de la campagne : l'Ain, la Drôme, l'Isère, le Rhône, la Savoie et la Loire.

Au total se sont 12 classes qui ont participé à ces lancements en présentant des lectures, des saynètes de théâtre, des déclarations devant préfets, IA, IEN, DDJS, maires, conseillers généraux…

Cyril Moré, champion d'escrime, soutient depuis plusieurs années la campagne de La JPA en Isère.

2.3. DES RENCONTRES INTERRÉGIONALES AUTOUR DE LA SOLIDARITÉ

La campagne de solidarité et le partenariat JPA/ANCV a été à l'ordre du jour des trois rencontres interrégionales qui se sont déroulées le 9 avril à Paris, le 28 mai à Agen et à Paris. Les trois réunions ont permis la rencontre d'une vingtaine de comités départementaux. Réservées aux comités départementaux de La JPA le matin, il a été évoqué la démarche complémentaire de la campagne de solidarité et de citoyenneté. Ces rencontres ont traité l'après-midi du partenariat JPA-ANCV. On y a échangé sur le nouveau dispositif des aides financières possibles pour les classes de découvertes dans l'éducation prioritaire et pour tout séjour en centre de vacances de mineurs en situation de handicap.

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- La redynamisation de la campagne, à partir de la synthèse des questionnaires proposés aux CD en mars. Cette synthèse a fait l'objet d'exploitation en commun des contenus et des pistes à investir.
- Le partenariat avec l'ANCV, la déclinaison sur le terrain de la nouvelle convention, de son champ d'application et les liens possibles avec les effets de la campagne.
- Une dernière partie portant sur des points particuliers dont ont souhaité débattre les participants : la promotion des aides à partir du dispositif « premiers départs », la mobilisation de partenaires autour des comités, les unions régionales, …

2.4. LE SALON EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

L'édition 2008 du Salon de l'éducation a eu lieu du jeudi 27 au dimanche 30 novembre avec une fréquentation en hausse de près de 20% et plus de 540 000 visiteurs. Parmi les éléments du succès de cette édition, la dimension européenne du Salon et son articulation avec les salons professionnels Educatec et Educatice.

Le contexte tendu dans lequel s'est inscrite cette 10ème édition du Salon, a été marqué, le samedi 29 novembre, par la mobilisation des associations complémentaires de l'Éducation nationale, mobilisation à laquelle La JPA a pris toute sa place.

En outre, La JPA a fait « salon » avec 11 autres associations rassemblées sous la bannière du CCOMCEN. Ce fut l'occasion

de partager, outre nos valeurs, un espace de 96 m2 architecturé autour d'une exposition élaborée pour l'occasion.

Celle-ci présentait le CCOMCEN et son département Associations, et conçu de manière à y accueillir les visiteurs mais aussi nos militants lors de moments de rassemblements conviviaux.

2.5. DES ÉTUDES

Colloque « Les valeurs, une question de co-éducation »

Ce colloque a eu lieu le 28 novembre à l'Université Toulouse le Mirail. Il a concrétisé trois ans de partenariat entre le Laboratoire Psychologie du Développement et Processus de Socialisation de l'Université de Toulouse et La JPA autour de la recherche de Nathalie Cambon, membre de ce Laboratoire et ingénieur d'étude à La JPA. Ce colloque a participé à l'inventaire des réflexions actuelles sur le thème des valeurs et de la co-éducation tout soulignant la complémentarité des recherches et des pratiques. 110 participants (associatifs, universitaires, enseignants…) ont partagé ces réflexions.

Autour de la conférence de N. Cambon « Appropriation des valeurs par l'enfant: le rôle de la famille, de l'école et du centre de loisir », le Comité scientifique et d'organisation a sélectionné 24 communications réparties sur des ateliers : transmissions intergénérationnelles et co-éducation, relations école-famille, identité et valeurs culturelles co-éducation : rupture et continuité ?, valeurs et éducation familiale, transmissions de valeurs et expériences scolaires, valeurs co-educatives et intégration sociale. Ces ateliers ont permis de confronter recherches universitaires et réflexions de praticiens (Ovlej, Afev, Ceméa, Iforep, Ligue de l'Enseignement, JPA). Une initiative originale saluée par le Recteur dans un courrier excusant son absence. Une brochure n°7 de la collection Les Conférences de La JPA est venue clôturer ce projet, pour lequel il faut remercier tout particulièrement l'implication bénévole de Nadine Le Floc'h, maître de conférence, présidente de l'Ovlej et ancienne déléguée nationale à la JPA, qui a largement contribué à la réussite du projet et du colloque.

Exemple d'actions locales

Bas-Rhin : étude menée par quatre étudiants en DUT information communication avec le comité JPA sur une analyse de la situation des classes de découvertes.

2.6. LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le « Spécial enseignant », hors-série de la revue *Loisirs Éducation*

Le *Spécial Enseignant* dont le premier numéro a été publié par La JPA en janvier 2008, a l'unique ambition de permettre à ceux qui sont en classe de rencontrer leurs partenaires éducatifs. Créé pour les enseignants, ce numéro annuel entend les informer sur les dispositifs éducatifs, les actions et projets partenariaux innovants. Il met également à leur disposition un certain nombre d'analyses et de réflexions d'acteurs et de spécialistes du monde de l'éducation.

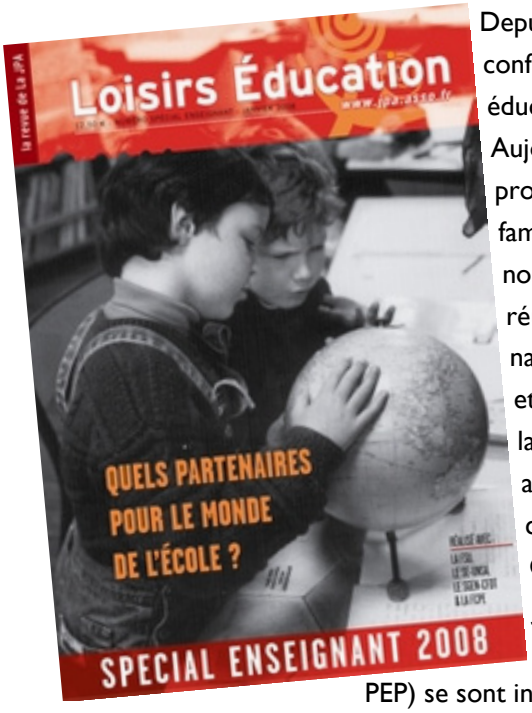

Depuis plus de 70 ans, La JPA avec ses organisations confédérées, milite pour une meilleure complémentarité éducative des temps de vie de nos enfants et de nos jeunes. Aujourd'hui avec le *Spécial Enseignant*, notre but est de promouvoir la cohérence éducative entre les temps scolaires, familiaux et périscolaires. Une condition nécessaire pour que nos enfants et nos jeunes aient toutes leurs chances de réussir leur scolarité, quelques soient leurs lieux de naissance, de vie et les conditions économiques, culturelles et sociales de leurs familles. Cette cohérence éducative est la condition de l'égalité des chances. Modestement, mais avec détermination, le *Spécial Enseignant* a l'ambition d'y contribuer. La FCPE, la FSU, l'Unsa-Éducation le Sgen-CFDT et les huit associations éducatives confédérées à La JPA et membres du Cnaecep (Ceméa, EEDF, Fédération des Aroeven, Francas, Ligue de l'enseignement, OCCE, PEP) se sont investies dans ce projet et partagent cette ambition.

En 2008, 10 000 exemplaires du *Spécial Enseignant* ont été édités. Cette revue a été conçue comme un support de formation pour sensibiliser les jeunes enseignants à l'éducation globale et les ouvrir aux partenaires de l'école. Les comités en ont distribué un nombre important aux enseignants lors de leur intervention en IUFM. Les syndicats d'enseignants en ont commandé également pour les remettre à leurs syndiqués.

Par ailleurs, La JPA a signé une convention avec le Scéren-CNDP, après labellisation du numéro. Ainsi le *Spécial Enseignant* 2008 était en vente dans les Centres départementaux de documents pédagogiques et sur le site internet du CNDP.

À partir du second semestre 2008, le comité de rédaction s'est attelé à la conception de l'édition 2009 du *Spécial Enseignant*.

Les actions locales de formation auprès des enseignants

De la réflexion à l'action de formation, l'engagement de La JPA dans la formation des enseignants recouvre des réalités très diverses suivant les comités départementaux et les unions/coordinations régionales.

Alsace

Académie de Strasbourg : participation des comités JPA à la journée d'accueil à l'IUFM des PE1 et PE2 : une journée de sensibilisation aux activités post et péri scolaires a été proposée aux étudiants.

Aquitaine

Dordogne, Pyrénées Atlantiques, Lot-et-Garonne : une formation auprès de PE 1 et PE2 sur les thèmes suivants : la complémentarité éducative, temps de l'école et temps de l'enfant, ouvrir l'école sur son environnement, l'éducation à la citoyenneté, l'accompagnement à la scolarité, les classes de découvertes.

Auvergne

Allier : formation auprès de directeurs d'école : présentation des actions et outils de La JPA

Puy-de-Dôme : formation auprès des directeurs d'écoles : présentation des actions et outils de La JPA

Formation auprès des PE2 sur un module « Classes découvertes »

Bourgogne

Côte d'Or : formation auprès des PE2 sur exercer son métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale ».

Nièvre : formation auprès des PE2 sur les sorties scolaires. Un café pédagogique organisé pour les PE2 autour de la relation avec les parents.

Yonne : formation auprès des PE2 sur la coéducation ou l'éducation partagée. Présentation de l'apport des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public membres de la JPA.

Saône-et-Loire six ateliers en parallèle pour les PE2 pour présenter les apports des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public membres du comité JPA.

Formation sur 4 thèmes : "L'école face aux discriminations", "Laïcité, quelles valeurs enseigner ?", "Statut de l'Enfant et éducation à la citoyenneté", "Connaître les ACEP et la notion de complémentarité éducative".

Bretagne

Académie de Rennes : intervention auprès des PE2 l'IUFM de Quimper, de Rennes et de Vannes sur la Complémentarité éducative et mouvement d'éducation populaire. Rencontre avec les étudiants sur un

site de classe transplantée à Arzal dans le Morbihan pour leur faire découvrir les séjours de classe de découverte.

Champagne-Ardenne

Intervention auprès des PE2 de l'IUFM de Chaumont sur l'éducation au développement durable en classe de découvertes. Intervention auprès d'enseignants organisant une classe de découvertes pour la première fois, sur l'éducation au développement durable en classe de découvertes.

Le comité JPA de la Haute-Marne a signé avec l'Académie de Reims en 2007 une convention sur concernant des formations sur l'organisation des classes de découvertes.

Languedoc Roussillon

Pyrénées-Orientales : le comité JPA a animé auprès de directeurs d'école un temps d'information sur la confédération et ses membres et les complémentarités possibles.

Lozère : le comité JPA est intervenu auprès de PE2 et de stages de directeurs pour présenter le comité et ses membres, la campagne de solidarité et les possibilités d'attribution d'aides.

Midi-Pyrénées

Après un premier accord cadre 2002-2007 signé entre l'IUFM de Midi-Pyrénées et l'UR JPA, la collaboration est étendue à tous les sites départementaux de l'IUFM.

Ariège : formation action auprès des PE2 : implication des stagiaires dans des activités des AECEP (défi lecture, prévention accidents , sortie classe de découverte), Claé, Usep.

Aveyron : les mardis de La JPA à partir de 16h45 pour les PE2, des rencontres, informations suivies de question débat, sur des sujets d'actualités, dans et autour de l'école.

Haute-Garonne : trois conférences sur les Claé, les politiques éducatives territoriales et la continuité éducative, l'accompagnement de la scolarité, demi-journée pour présenter la notion d'activité éducative complémentaire.

Gers : journée formation pour les PE2 sur le partenariat.

Lot : journée formation pour les PE2 sur les AECEP.

Tarn : journée de formation et stage dans un centre d'accueil de classes de découvertes pour les PE2.

Tarn-et-Garonne : module de formation de cinq jours pour les PE2 sur l'éducation à l'environnement et au développement durable et les classes de découvertes.

Action régionale : formation auprès de conseillers principaux d'éducation sur les activités péri-scolaires.

Nord-Pas de Calais

Nord : le comité intervient à l'IUFM et dans la formation des nouveaux directeurs d'école (cela est désormais inscrit dans le cahier des charges de cette formation).

Les mandataires de la campagne de solidarité dans le département du Nord (Conseillers pédagogiques, secrétaires de circonscriptions, directeurs d'école, pour la plupart, adjoints …) bénéficient depuis trois ans, d'une demi-journée de formation dans le cadre du Plan départemental de formation continue (3 regroupements départementaux sont organisés).

Picardie

Somme : module proposé aux PE2 « construire des projets ».Travail coordonné par La JPA Picardie avec les interventions des PEP, de l'OCCE, de La Ligue, des Ceméa et des Francas.

Poitou-Charentes

Vienne et Charente : une formation auprès de PE1 et PE2 sur les thèmes suivants : les relations école-familles, les classes de découvertes, l'éducation à la citoyenneté, les temps de l'enfant, l'intégration scolaire, l'école et son environnement.

Académie de Poitiers : en 2003, une convention a été signée entre La JPA et l'IUFM de Poitou-Charentes. Elle est annuelle et conductible chaque année. Elle concerne tous les PE 2 en formation dans les quatre sites départementaux de l'académie de Poitiers. Dans la convention il est précisé que La JPA apporte son soutien et ses connaissances dans le cadre de la formation initiale et continue, par le biais des personnes ressources issues de ses composantes dans les domaines suivants : éducation à la solidarité, à la citoyenneté, à l'environnement, les temps de l'enfant, l'intégration scolaire et les classes de découvertes.

Rhône-Alpes

Drome et Isère : intervention des comités JPA dans la formation des directeurs d'école.

Drome : intervention auprès d'enseignants en poste sur la solidarité et campagne de solidarité lors des journées d'information syndicale.

Loire : convention de trois ans signée par le comité JPA avec l'université Lyon 1, composante IUFM de l'académie de Lyon, renouvelée en 2008 pour des actions de formation auprès des PE1, PE2 et PLC. Thèmes : forum de ressources, participation aux ateliers de préparation des stages, participation à la journée culture, encadrement de parcours différenciés, encadrement d'ateliers de pratique professionnelle, réalisation de deux cafés de l'éducation.

Isère : le Climope est coordonné par le comité JPA. Des ateliers sont proposés aux PE1 et PE2 sur les pratiques des mouvements pédagogiques.

Bretagne

Finistère : le comité JPA a organisé le 18.12.2008 ses 4èmes Rencontres départementales. Le thème choisi était « l'alimentation collective et la restauration, enjeux de santé d'éducation et de développement durable ». Plus d'une centaine de personnes était présente : professionnels de l'éducation (enseignants, conseillers pédagogiques, gestionnaires de restaurant scolaire…), de la médecine scolaire (médecins infirmiers), du secteur associatif d'éducation à la santé, des élus

territoriaux et d'institutions, des représentants de la DDJS et de la CAF.

Midi-Pyrénées

Le collectif régional AECEP de Midi-Pyrénées a organisé avec le conseil régional le 04.12.08 une rencontre d'une quarantaine de proviseurs, CPE de Lycées ayant un internat sur le thème « Développement éducatif des internats de Lycées ». Le but était de faire émerger neuf projets expérimentaux, qui, grâce à un financement du conseil régional, permettront des projets partenariaux entre les établissements et les AECEP.

Tarn-et-Garonne : le comité JPA et la Ligue de l'enseignement ont organisé, dans le cadre du Collectif associations, une journée Laïcité à l'IUFM de Montauban. 110 personnes étaient présentes.

Une plaquette a été réalisée par le comité JPA pour valoriser les postes d'actions éducatives du département. Enseignant et responsable dans une MJC, un groupe Eclés, un Claé des Francas ou une association culturelle ou sportive de la Ligue de l'Enseignement… c'est possible dans le Tarn au travers d'une vingtaine de Postes à profil dits d'action éducatives (PAE) qui font vivre au quotidien l'éducation globale et la complémentarité éducative. Mais ces postes « atypiques » sont parfois contestés… D'où l'initiative d'une plaquette JPA qui illustre et explique la réalité de ces PAE.

Picardie

L'UR JPA Picardie a organisé le 26 novembre 2008 sa 7ème rencontre. Son thème était le suivant : « Ecole 21, une éducation pour la santé ». Des enseignants et des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs étaient présents.

Rhône-Alpes

Ain : le comité JPA a organisé une conférence sur les rythmes de l'enfant en décembre 2008. Une cinquantaine de parents et d'enseignants étaient présents.

3. DÉVELOPPER ET VALORISER LA QUALITÉ DES VACANCES ET DES LOISIRS COLLECTIFS

3.1. MISSION DE VEILLE ET D'EXPERTISE SUR LES VACANCES ET LES LOISIRS COLLECTIFS

Réglementation des Accueils collectifs de mineurs (ACM)

L'année 2008 n'est pas marquée par des changements fondamentaux dans le cadre de la réglementation des accueils collectifs de mineurs et le contexte de travail avec le ministère de la Jeunesse et des Sports a été modifié. Les évolutions sont dans la continuité des textes de 2006. Cela concerne par exemple, les chantiers de jeunes dans les séjours spécifiques. Ils s'appuient maintenant sur une charte.

L'argumentaire valorisant les « accueil de jeunes » à la rédaction duquel La JPA a participé avec le MJSVA, n'est pas diffusé.

Une revendication collective des organisateurs confédérés n'est pas encore admise : il s'agit de l'augmentation d'une nuit pour ces séjours organisés à partir d'un accueil de loisirs.

La formation BAFA et la qualification Surveillant de baignade sont désormais rejointes. Cette nouvelle qualification peut être communément organisée lors du stage d'approfondissement. Elle correspond à un réel besoin et il est bon qu'elle soit reliée à la formation BAFA.

Le contrat d'engagement éducatif est de mieux en mieux maîtrisé par les associations employeurs mais reste la difficulté de bien comprendre son champ d'application. Dans le cadre de la Plate forme des CVL, l'abrogation de l'annexe II de la convention collective de l'animation qui régissait avant l'animation volontaire a été demandée.

Pour l'organisation des transports en autocar, l'arrivée d'un contrat type permet de mieux comprendre les responsabilités et les engagements de chaque partie.

La question des volumes d'air par chambrée n'est pas résolue, de même que la reconnaissance des diplômes étrangers dans les accueils collectifs de mineurs.

Le ministère de la JS a pris l'engagement de traiter ces questions mais à ce jour rien n'est annoncé. La télé-procédure des déclarations des accueils, des séjours et des hébergements des mineurs est généralisée mais il arrive que beaucoup de déclarations ne peuvent être prises en compte car la procédure ne considère pas toute la diversité des demandes. Le traitement manuel est toujours possible mais certaines DRJS en profitent pour resserrer le cadre, comme par exemple de refuser la validation des stages pratiques des stagiaires lorsque la fiche complémentaire n'est pas arrivée dans les délais.

Certains stages de formation n'ont été autorisés car les délais stricts de déclaration n'avaient pas été respectés.

Le *Guide des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire* a été finalisé. Il a été transmis à la Direction générale de l'alimentation (DGAL) qui l'a transmis à l'Afssa. L'aide apportée par une étudiante vétérinaire en thèse de Lyon a été très concluante. Des allers retours de correction entre la DGAL et La JPA seront encore possibles en 2009. La sortie du Guide est prévue pour Juin 2009.

Disparition de la CTPCVL

Cette disparition qui sera effective en 2009, est voulue par le gouvernement dans le cadre de la simplification du fonctionnement des structures de l'État. La conséquence directe est de ne plus avoir d'espace formel de concertation et de construction technique commune avec le ministère de la JS pour toutes les questions relatives aux accueils collectifs de mineurs. La JPA a demandé que d'autres espaces de travail soient formellement organisés.

La réorganisation des services de la JS ne présage rien d'avantageux pour les organisateurs des ACM car l'État se concentre davantage sur sa mission de contrôle que sur celle d'accompagner la jeunesse et les organisations qui les accueillent.

Des outils confédéraux

La mission de La JPA de faire connaître la réglementation des ACM se réalise sur quatre publications : La *JP@enlignes*, la revue *Loisirs Éducation*, le « Spécial Directeur » et le *Guide Enfants et espaces*.

La *JP@enlignes* est un outil de communication interne sur lequel l'apport de la règlementation est d'actualité et concis.

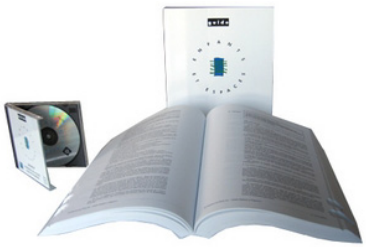

Dans la revue *Loisirs Éducation*, une rubrique spécifique sur deux ou trois pages traite et analyse de manière plus approfondie l'actualité juridique des ACM. Pour la nécessité d'un thème particulier de dossier, un éclairage juridique approprié est donné.

Le « Spécial directeur » des ACM, hors-série de la revue de La JPA est l'outil pratique par excellence. Il permet a tous les directeurs et aux animateurs intéressés de mieux connaître la règlementation et sa mise en application sur le terrain. Chaque année, une nouvelle rubrique apparaît, en 2008 ce fut le développement durable. Sa mise à jour annuelle est un travail confédéral de qualité.

Le *Guide Enfants et Espaces* existe en deux tomes brochés et en CD-ROM. Mis à jour annuellement dans le cadre d'un travail confédéral de qualité, il apporte l'ensemble des textes juridiques utiles à l'organisateur d'un accueil collectif de mineur. Depuis deux ans, il est réédité en totalité.

La mission juridique de La JPA se prolonge toute l'année au gré des sollicitations des comités de La JPA, des associations ou des particuliers et des rencontres institutionnelles. Le service juridique de La JPA n'a pas la prétention de répondre à tous les problèmes posés mais il a le souci premièrement : d'apporter l'information utile rapidement, deuxièmement : de faire des recherches, troisièmement : si besoin, d'orienter vers d'autres ressources juridiques. Les sollicitations les plus nombreuses concernent respectivement la demande d'informations précises sur la règlementation des ACM, le contrat d'engagement éducatif, les taux d'encadrement, la rémunération. Quand la demande est complexe, le service juridique de La JPA fait des démarches auprès des différentes parties concernées par le problème posé. Ce fut le cas par exemple, à la demande du comité JPA des Hautes-Alpes, avec le Service départemental de services et de secours et le ministère de l'Intérieur.

3.2. Création du secteur Patrimoine et architecture

Cette année, La JPA a crée un secteur Patrimoine/Architecture pour aider les organisations confédérées organisatrices de séjours de vacances dans le domaine du patrimoine bâti.

Les axes de travail sont au nombre de trois :

- L'accessibilité : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaure des règles concernant les établissements recevant du public (ERP). Il s'agit d'accompagner cette loi et ses obligations réglementaires.
- Le développement durable : le grenelle de l'environnement et les lois et règles qui vont en découler, la réglementation thermique, les inquiétudes concernant notre impact sur l'environnement… tout cela impacte les activités des organisations confédérées dans la gestion de leur patrimoine bâti, là encore, il s'agit d'accompagner et alimenter les réflexions des organisations avec qui nous travaillons.
- Les démarches participatives dans le projet : les opérations de travaux (réhabilitation, mise aux normes, construction) s'appuient sur des programmations. Ces programmes sont le résultat d'un travail collaboratif entre la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre. La JPA propose à ses confédérés une assistance sur cette programmation afin de prendre également en compte la maitrise d'usage, la leur et celle des enfants qui leur sont confiés, afin d'améliorer le projet.

Le secteur s'organise autour d'un Architecte D.P.L.G., du secteur juridique de La JPA et fait appel aux compétences d'étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette.

Un groupe d'animation confédéral a été crée : Ce groupe, qui se réunit 3 fois par an permet de confronter les expériences de chacun, d'évoquer ensemble les difficultés du secteur et de chercher les

solutions pour y remédier. Les questions les plus urgentes concernent l'économie du secteur face aux obligations (diagnostic accessibilité). La seule référence économique est toutefois insuffisante pour effectuer les choix et il semble important de pouvoir définir des critères d'évaluation du patrimoine afin d'envisager son avenir. Il s'agit là d'un chantier prioritaire du secteur.

Différentes actions ont été initiées par La JPA pour ce secteur :

- Le diagnostic ERP. La JPA est membre de l'Unat et à ce titre participe au groupe de travail sur le patrimoine. Ce groupe a négocié avec la société SOCOTEC un contrat pour la réalisation du diagnostic obligatoire des ERP de première catégorie avec un cahier des charges précis et avec des tarifs extrêmement attractifs au regard du prix moyen du marché. Le secteur Patrimoine/Architecture de La JPA peut prolonger le travail débuté par le diagnostic en analysant, avec les centres de vacances concernés, les résultats et en faisant des propositions pour les suites à donner au dossier.
- Le secteur Patrimoine/Architecture de La JPA apporte son expertise aux têtes de réseau des organisations confédérées concernant les questions de patrimoine. Le CGCV a ainsi sollicité cette expertise concernant les centres de vacances dont il a la gestion ou la propriété.
- Dans le cadre des études-recherches de La JPA le secteur Patrimoine/Architecture a lancé une étude sur l'accessibilité en s'appuyant sur une étude de cas concret d'un centre des PEP de la Mayenne, situé à Plougasnou dans le Finistère. Ce travail est réalisé avec une étudiante de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette par l'entremise de la junior entreprise de l'établissement « passerelle V ». Ce travail devrait aboutir à une publication fin 2009, début 2010. Ce travail traite plus spécifiquement des circulations et des questions que cela soulève dans le cadre de la loi de 2005 sur le handicap. Un second ouvrage est envisagé pour aborder l'accessibilité des espaces de vie et d'hébergement.
- Le secteur Patrimoine/Architecture effectue une veille réglementaire sur les questions touchant au bâtiment et à ce titre participe à la rédaction d'articles et de notes pour les publications conduites sous la direction du service juridique de La JPA (guide Enfants et Espaces et revue Spécial directeur ACM) sur les questions spécifiques au bâti.
- Le secteur a également travaillé en relation avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette » dans le cadre d'un cours de master « formation à la pédagogie de l'architecture » au cours du premier semestre universitaire. Cette relation avec un établissement d'enseignement supérieur permet de mettre en cohérence des éléments de recherche et des actions ancrées dans le territoire.

- Le secteur, enfin, effectue un travail de recherche afin de proposer des éléments de réflexion aux organisations confédérées sur les trois grands axes « accessibilité, développement durable, participation » en rapport avec les évolutions territoriales et les questions urbaines et architecturales.

3.3. L'OBSERVATOIRE DES VACANCES ET DES LOISIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES (OVLEJ)

Depuis la création de l'Ovlej, La Jeunesse au plein air s'y investit activement. C'est l'un des moyens pour la confédération de disposer et de mettre à disposition des données qualitatives et quantitatives sur l'actualité du secteur des vacances et des loisirs de l'enfance et de la jeunesse.

L'année écoulée a été marquée pour l'Ovlej par la mise en place de nouveaux partenariats, contribuant à la réalisation d'études sur de nouvelles thématiques et d'autre part, par le développement de la mission de veille de l'Ovlej. Parallèlement, le nombre d'interventions et de communications s'est accru et a concerné un public diversifié, à l'échelon régional, national, et pour la première fois dans le cadre d'une manifestation internationale (Congrès Mondial du Loisir, Québec).

Nouveaux partenariats et financements complémentaires

La volonté de l'Ovlej de rechercher des financements complémentaires, en cohérence avec les thématiques de travail souhaitées par ses membres, s'est concrétisée à travers les réponses à deux appels à projets de recherche (APF et IRSP) et à une commande d'étude de la part de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Finistère. Ces projets contribuent au développement de nouvelles pratiques pour l'Ovlej à travers la recherche de partenariats qui ouvrent à de nouveaux réseaux la diffusion de ses travaux (secteur associatif, recherche publique et services déconcentrés de l'État). La valorisation des questions liées au temps libre des enfants et des jeunes en reste la constante.

Articuler reconnaissance scientifique et utilité pour les acteurs

Cette diversification des partenariats répond à la volonté de développer les activités de l'Ovlej en articulant d'une part la validité et la reconnaissance scientifique des travaux réalisés, et d'autre part, leur utilité directe pour ses membres ou partenaires.

La diversité des interventions et communications réalisées en 2008 témoigne de cette double orientation et de la notoriété acquise auprès d'un public élargi.

Développer la mission de veille

Prenant appui sur les partenariats développés et l'expertise acquise à travers les études réalisées, l'Ovlej a souhaité développer une mission de veille sur les indicateurs de la statistique publique et engager une réflexion avec les acteurs concernés (Disparition des enquêtes vacances de l'INSEE et enquête « hébergements collectifs » ; données recueillies et publiées par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports).

Optimiser la lisibilité de l'Ovlej

La mise en place du site internet de l'Observatoire de l'Enfance, dans lequel sont intégrés les travaux de l'Ovlej, a constitué l'opportunité de développer le centre de ressources en diffusant non seulement les études de l'Ovlej mais également les dernières publications sur les vacances et les loisirs ou des thématiques connexes.

L'ensemble des travaux engagés par l'Ovlej au sein de l'Observatoire de l'Enfance apparaissent comme extrêmement porteurs et les perspectives consistent pour l'année à venir à maintenir les exigences scientifiques quant à la qualité des travaux produits, à optimiser la lisibilité interne et externe ainsi que le rapprochement entre les thématiques développées et les besoins et orientations de nos associations.

3.4. L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe environnement de La JPA s'est réuni régulièrement. Il a suivi le travail partenarial avec l'INPES autour de journées d'études et de la revue de La JPA de juin sur l'éducation à la santé. Les plaquettes et les brochures sur l'éducation à l'environnement créées par La JPA continuent d'être diffusées.

La JPA est intervenue dans des journées d'étude sur l'éducation pour la santé, alimentation et accueil de mineurs à Lyon et à Rennes. Elle est aussi intervenue dans des regroupements de formateurs (BAFA BAFD) sur l'éducation à l'environnement en ACM et sur les Agendas 21 (à Belle-Ile-en-Terre).

Exemple d'actions en régions

Rhône-Alpes

Une convention a été signée entre la communauté urbaine du Grand Lyon et l'UR JPA pour la réalisation d'un guide sur l'éducation au développement durable en ACM en lien avec les politiques locales. Des associations spécialisées et des collectivités locales sont impliquées. La parution est prévue pour 2009.

Une autre convention a été signée avec le conseil régional et l'UR JPA pour la réalisation d'une enquête sur les pratiques d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les ACM de la région.

3.5. LA CHARTE JPA/UNAT/SNCF

La JPA et l'UNAT attendaient cette fin d'année la mise en place d'une nouvelle Charte. En effet, après une lettre ouverte au président de la SNCF adressée en avril 2008 dont les éléments essentiels étaient : « *L'UNAT et La JPA ne se satisfont plus d'une Charte que plus de six années n'ont pas fait mûrir. Contribuer à l'accès à des vacances et des loisirs de qualité pour le plus grand nombre d'enfants et de jeunes ne semble plus être un des objectifs de votre entreprise. Nous doutons que la SNCF veuille encore nous faire préférer le train.* » Suite à un rendez-vous fin septembre, où l'UNAT et La JPA ont fait part de leur mécontentement à Mireille Faugères, directrice de Voyages France-Europe à la SNCF. Les deux organisations ont rappelé la dégradation des conditions proposées aux organisateurs de vacances

d'enfants pour le transport des groupes, l'inadaptation de l'offre Trains Jeunesse et l'absence de respect par la SNCF des termes de la Charte de partenariat signée en 2001. Mme Faugères avait alors tenu à ouvrir un chantier pour optimiser le rapport entre leurs besoins et les contraintes de l'entreprise et un travail collectif des partenaires devait conduire à sa signature.

La JPA, l'UNAT proposaient, en juin 2008, 20 « Trains-Jeunesse-Hiver » à la SNCF. Malgré le recensement des besoins par les organisateurs 8 mois à l'avance, la SNCF a répondu que toutes les rames étaient occupées. Mais ce travail auraient du lui aussi déboucher sur des améliorations pour l'hiver 2009. À suivre…

3.6. LES 70 ANS DE LA JPA ET LES XIIES RENCONTRES NATIONALES

Vendredi 1er février 2008, environ 150 personnes étaient présentes dans les locaux du Comité national olympique et sportif français (Cnosf) à Paris pour célébrer les 70 ans de La Jeunesse au Plein Air. Après le discours introductif du président de La JPA, c'est un enregistrement du ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, qui a démarré la série de témoignages de cet après-midi. Le ministre a rappelé la place « incontournable » de La JPA aux côtés du ministère dans l'éducation.

Puis une dizaine de « grands témoins » est venue reconstituer l'histoire de La JPA : Germaine Dorange, proviseure honoraire de lycée représentant la Foeven et les Aroeven d'Ile-de-France ; Joseph Morfoisse, secrétaire général de l'Aroeven de Rennes, vice-président de la Foeven, directeur des études du Cafoc (centre académique de formation continue) de Rennes ; Paul Fahy, président honoraire de La Ligue de l'Enseignement, membre du collège des personnalités de La JPA ; Émile Gagnon, EEDF ; Pierre de Rosa, ancien vice-président des Francas, membre de la Commission technique de La JPA ; Guy Georges, secrétaire général du SNI-PEGC de 1976 à 1983, président du CCOMCEN de 1984 à 1992, conseiller d'État de 1988 à 1992 ; André Henry, ancien secrétaire général de la FEN, ancien ministre ; Claude Vercoutère, vice-président des Ceméa ; Michel Gevrey, ancien secrétaire général de La JPA ; Francine Best, présidente d'honneur de La JPA, présidente d'honneur des Ceméa.

Cette série de témoignages a été illustrée par des projections de documents d'époque. Le public de la manifestation a également accueilli la ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Roselyne Bachelot-Narquin, le temps d'une intervention au cours de laquelle, en réponse à une interpellation de Jacques Henrard, secrétaire général de La JPA, elle s'est déclarée favorable à l'organisation d'un large débat sur les centres de vacances avec les associations. L'appel « Sauvegardons la laïcité de la République » a

été présenté à l'assistance, puis ce vendredi s'est conclu par un spectacle musical vivement mené qui retraçait les luttes des années 30-40 en France.

Le lendemain matin, les XIIes Rencontres nationales de La JPA portaient sur « L'engagement des jeunes ». Une intervention introductive de Jean-Claude Richez, responsable de l'Unité de la recherche des études et de la formation (UREF) de l'Injep, a pointé les éléments significatifs de cet engagement aujourd'hui. Puis une table ronde animée par Mickaël Garnier-Lavalley, délégué général de l'Anacej, a permis à quatre jeunes engagés dans quatre voies différentes d'exprimer, avec enthousiasme et conviction, leur motivation à être utiles ou changer les choses aujourd'hui : Adèle Barthas-Ardourel, formatrice Bafa aux EEDF, Matthieu Gilabert, musicien amateur, Chérazade Nouri, conseillère à l'Anacej et Alexia Portin, secrétaire générale adjointe de l'UNL.

3.7. La campagne des colos

Pour la deuxième année consécutive, courant avril, La JPA a piloté une campagne de promotion pour le départ en centres de vacances et de loisirs, et en accueils de scoutisme : « Les colos, c'est bon pour grandir ! ». Placée sous le haut patronage de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, cette campagne a été pilotée par La Jeunesse au plein air et a été organisée en partenariat avec ce ministère, relayée par l'ensemble des DDJS et neuf organisateurs de séjours, d'accueils de loisirs et de scoutisme ou de formation : la Ligue de l'enseignement, les Francas, les Ceméa, les EEDF, la Foeven, les PEP, l'UCPA, l'Ifac et l'UFCV.

Faire connaître l'intérêt des séjours de vacances, accompagner les parents dans la recherche d'un séjour répondant aux envies de leurs enfants et les aider à trouver les financements nécessaires au départ, tel a été l'objectif de la campagne « Les colos, c'est bon pour grandir ». 1,3 millions de dépliants et 50 000 affiches 40 x 60 cm ont été imprimés et diffusés.

Cette campagne nationale de communication sur les séjours de vacances, des accueils de loisirs et de scoutisme a été organisée à l'approche des vacances d'été en direction des parents. Lundi 14 avril, à Paris, Jacques Henrard, a lancé la deuxième campagne nationale de promotion en présence de Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Présents à la conférence de presse, les représentants des associations et Yann Dyèvre, directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire, ont pu entendre Bernard Laporte rappeler que les séjours de vacances « *ont beaucoup évolué, se sont modernisés sans renier leur vocation* ».

D'avril à juin, des conférences de presse ou autres actions se sont succédées pour faire connaître

l'intérêt éducatif des séjours, pour accompagner les parents dans la recherche d'un séjour et dans celui d'un financement. Elles ont été autant d'occasion de distribuer les dépliants et de faire connaître le site Internet de l'opération : www.vacances-loisirs-jeunesse.net qui a été mis à jour dans une version 2008.

Le jour du lancement national, la presse quotidienne régionale était également invitée à assister à des conférences de presse ou à des portes ouvertes dans des centres de vacances. La présence d'un représentant de la DDJS ou d'un ou plusieurs élus a varié d'un département à l'autre, mais il est intéressant de noter que la presse écrite régionale a bien relayé l'information et que plusieurs émissions de radio, de 15 minutes à 1 heure, ont eu lieu. D'autre part, cette année des reportages ont été diffusés lors des journaux de 13 heures de TF1 et France 2.

Néanmoins, La JPA, a indiqué, par l'intermédiaire d'un communiqué de presse, que cette action est largement insuffisante. Seule une vraie campagne audio-visuelle, en plus des plaquettes d'informations et d'Internet, pourra relancer le départ dont beaucoup de personnes se plaisent à dire qu'il est indispensable pour le développement harmonieux de nos enfants et la lutte contre les inégalités. Il faut agir vite pour que le départ en vacances ne reste pas un rêve pour 2 millions d'enfants et une réalité fugace de moins de quatre nuits par an, pour un million supplémentaire.

À titre d'exemple, voici quelques actions départementales originales menées par les comités de La JPA

Cantal : Une visite a été faite au centre de vacances du Comité-interentreprises de l'ORTF à Vic-sur-Cère.

Côte d'Or : Un forum a eu lieu sur la place du centre ville de Dijon puis dans un centre commercial Géant-Casino à Chenôve.

Franche-Comté : En avril, une journée a été organisée par La JPA avec participation de Jeunesse et sports, La JPA est intervenue dans une émission sur Radio France Bleue d'une heure environ sur le thème des colos et a distribué des plaquettes de promotion des loisirs collectifs dans les écoles.

Gironde : Une journée d'information a été organisée au Centre d'information jeunesse Aquitaine à Bordeaux.

Haute-Garonne : Une campagne des colos médiatisée : le 11 juin un point presse toulousain a réuni des journalistes de *la Dépêche* et de *20 minutes* avec Frédéric Rame (directeur régional JS), Catherine Pontalier (Inspectrice DDJS) et des organisateurs de La JPA pendant que le secrétaire général du comité JPA et le délégué Francas intervenaient au journal télévisé de France 3.

Haute-Loire : Sept structures ont ouvert leurs portes au public.

Haute-Savoie : Le préfet a visité le centre des Puisots à Annecy.

Haut-Rhin : Le préfet lance la campagne lors de l'inauguration du centre récemment rénové « La Chaume » à Orbey.

Hautes-Alpes : Visite d'un camp Eclés dans le village du Saix, présence sur la foire expo de Gap, animations sur les marchés, organisation d'un colloque.

Nièvre : Plusieurs forums sont organisés dans l'année. Le centre équestre de Gué en Frise, à Arquian, a

ouvert ses portes avec la présence du directeur départemental Jeunesse et Sports (DDJS).

Puy-de-Dôme : Distribution de la plaquette dans les boulangeries du département.

Rhône : Le DDJS a été accueilli dans le centre de loisirs « Les trois cerisiers » à Feyzin.

Tarn-et-Garonne : La préfète a été présente au centre de Gâches.

Vosges : Le préfet, le sous-préfet et le DDJS ont visité le centre de vacances « Les jonquilles » à Xonrup-Longemer.

3.8. La 6e journée nationale des colos et des centres de loisirs

Samedi 12 juillet 2008, les comités départementaux et les associations confédérées à La JPA étaient invités à organiser la Journée nationale des colos et des centres de loisirs. Cette manifestation s'inscrivait dans la continuité de la campagne de communication « Les colos, c'est bon pour grandir », opération qui reste insuffisante. En organisant cette journée, La JPA continue à démontrer aux élus, par la voix des médias, l'impact économique des centres sur le territoire et l'intérêt éducatif des « colos » et des « centres de loisirs ». Cette manifestation a été aussi l'occasion de valoriser les aides attribuées par La JPA et les partenariats développés dans ce contexte, pour rendre accessible le départ en séjours éducatifs du plus grand nombre.

Le 12 juillet a été victime du succès de la campagne « Les colos s'est bon pour grandir » et n'a pas eu l'impact des autres années. Pour autant cette journée du 12 juillet fut l'occasion pour les comités JPA de présenter la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs. Par exemple, dans le Finistère, les enfants ont confectionné un buffet froid bio, réalisé en particulier avec les produits du jardin du centre. Les enfants ont présenté aux adultes leurs activités et leur démarche de développement durable porté par la structure organisatrice. Dans le Morbihan, plus de trois cent enfants fréquentant les centres de loisirs et les colos ont vécu deux temps forts dans un centre des Pupilles de l'enseignement public : une représentation d'un spectacle de cirque sous chapiteau suivie d'un jeu de l'oie sur le même thème. Dans l'Eure-et-Loir, quarante enfants se sont retrouvés avant de partir en colo au mois d'août. Une manière originale de faire se retrouver, mères et enfants des associations des Femmes d'ici et d'ailleurs et du Secours Populaire, partenaires de ce départ en colo avec le conseil régional du Centre et La JPA. D'autres départements, comme l'Isère, ont organisé des colloques pour sensibiliser les familles et les élus au départ en séjour collectif et au projet laïque des organisations.

3.9. Opération *Un fruit pour les loisirs*

La JPA a mis en place, une opération intitulée « Un fruit pour les loisirs » pour répondre à un appel à projet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Cette opération a été menée avec des associations

confédérées impliquées sur le territoire : la fédération Léo Lagrange, la Ligue de l'enseignement, les Francas, l'UCPA, les Éclaireuses et éclaireurs de France et les Ceméa. La JPA a organisé la communication et l'opération de lancement, les organisations confédérées ont fait vivre ce projet à travers leurs réseaux couvrant l'ensemble du territoire national et impliquant 3 500 000 enfants et jeunes sur les temps de loisirs et de vacances.

Le projet visait à favoriser des actions de promotion de la consommation de fruits permettant le développement durable des territoires, valorisant l'environnement rural, et favorisant l'attractivité des territoires ruraux. Pour La JPA, il s'agissait également d'une opération d'éducation à la santé par l'alimentation.

Pour la réalisation de ce projet nous avons organisé un groupe de travail qui a définit la communication sur ce projet : un document pédagogique de 4 pages (100 000 exemplaires) et un jeu de cartes postales (2 millions d'exemplaires) ce matériel étant par ailleurs téléchargeable.

Un site internet à été crée pour l'occasion : www.unfruitpourlesloisirs.eu et son site miroir www.unfruitpourlesloisirs.fr.

Le lancement organisé par La JPA et la Ligue de l'enseignement a eu lieu à Ocquerre en Seine-et-Marne Le 23 Juillet 2008, dans un accueil collectif de mineurs de la Ligue de l'enseignement en présence de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, de Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche et de Jean-François Copé, député de Seine-et-Marne.

L'opération s'est déroulée de juillet à décembre sur le territoire.

3.10. La quinzaine d'information sur les loisirs laïques de proximité

Un groupe confédéral de La JPA s'est constitué en 2006 pour concevoir des outils de communication, dans le cadre d'une large campagne d'information autour des loisirs éducatifs de proximité en début d'année scolaire.

Alors que l'incitation à la catéchèse s'affiche largement sur les murs en septembre, il est apparu nécessaire que les associations laïques apparaissent à leur tour dans l'espace public, et de manière significative, en attirant l'attention sur les activités éducatives laïques dont un enfant peut bénéficier tout au long de l'année à côté de chez lui.

Une affiche et un flyer ont donc été conçus pour être diffusés essentiellement auprès des parents d'élèves, à partir des écoles. Les outils étaient disponibles par lot.

En 2008, un lot = 100 tracts + 20 affiches + 5 encarts du dossier de la revue *Loisirs Éducation* n° 424 paru

en septembre, sur le centre de loisirs. 42 lots ont été commandés et il a été décidé de prendre le temps de la réflexion pour mieux préparer une prochaine édition et répondre plus justement aux besoins des organisateurs locaux.

3.11. LE PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

Organisé par La Jeunesse au plein air, la Casden et Solidarité laïque, avec le soutien de l'Unicef-France, le Prix de la solidarité associative récompense des projets élaborés par de jeunes associations qui ont moins de cinq ans. Les membres du jury ont désigné trois associations lauréates. Les prix ont été remis aux lauréats à Paris, à La JPA, le vendredi 5 décembre, journée internationale des bénévoles. Elles se sont partagé la somme de 8 000 €.

Les lauréats 2008

- *123 Dys, compter avec les dyspraxiques* (Rhône). Cette association, née en octobre 2007, soutient les enfants atteints de dyspraxie, une pathologie peu connue. Ces enfants connaissent des troubles de la conception, de la programmation ou de la réalisation des gestes appris. Ils présentent une fatigabilité notoire. L'association se donne les moyens d'agir dans et pour le quotidien des personnes dyspraxiques. Elle vise à sensibiliser et à informer le plus largement possible le grand public. Pour ce faire, elle organise plusieurs activités (dont les « Samedys » depuis décembre 2007) et des manifestations destinées directement à ces enfants.

- *Handiloisirs en Baronnies* (Hautes-Pyrénées) sensibilise le public au handicap par un parcours sensoriel, au gré de dispositifs tactiles, sonores et olfactifs, un parcours de motricité et un espace pédagogique. Dans ce département rural, la création d'une structure pédagogique et ludique appelée « Le chemin des sens » et destinée aux enfants de 3 à 10 ans en situation de handicap a retenu l'attention du jury.
- *Verso - Voyages, échanges, rencontres solidaires* - (Meurthe-et-Moselle). propose des actions de solidarité et d'aide au développement, dans un village du Sénégal, auprès d'enfants de 3-7 ans. Ce projet solidaire à vocation internationale s'inscrit pleinement dans une démarche partagée de co-développement. Son projet a pour objet d'assurer la continuité d'accueil des enfants du village de N'Diareme, dans la mesure où l'offre pour la tranche des 3-7 ans est là-bas inexistante.

D'ici la fin de l'année 2009, ces associations lauréates fourniront un compte rendu de la réalisation de leur projet. L'occasion d'apprécier les actions mises en œuvre.

3.12. DES ACTIONS DE PROXIMITÉ

Ile-de-France

Le comité du Val-de-Marne a organisé deux formations/informations sur la maltraitance en partenariat avec la DDJS.

Rhône-Alpes

L'UR JPA a mis en place une étude confiée au Crédoc sur l'impact de la formation habilitée BAFA-BAFD dans le parcours des personnes.

Haute-Saône

Le comité, le délégué national en région et la DDJS ont organisé une journée d'information sur l'accueil des enfants en situation de handicap en séjours de vacances et accueils de loisirs.

Côte d'Or

Le comité JPA, le délégué national en région et la DRDJS ont organisé une journée sur l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le comité JPA a organisé une journée de promotion des colos auprès du grand public et sur l'accueil du handicap.

Puy-de-Dôme

Le comité JPA a organisé une journée de promotion des colos auprès du grand public lors de salons des loisirs.

Nièvre

Le comité JPA a organisé une journée de promotion des colos auprès du grand public avec la DDJS.

Midi-Pyrénées

« Regards croisés » sur les vacances et les loisirs, premier rendez-vous de l'UR JPA organisé le 10 décembre 2008 pour 130 décideurs du secteur des vacances et loisirs éducatifs : État, collectivités territoriales, CAF, MSA, organisations familiales, comités d'entreprises et syndicats, acteurs associatifs… Cet espace de débat a permis d'affiner la plus value éducative de nos associations. Un dialogue sans « langue de bois » sur les rapports entre loisirs et marché, consumérisme et valeurs éducatives, part du collectif et de l'individuel, oubliés des loisirs. « Regards croisés » est le fruit d'un véritable travail confédéral conduit au sein du groupe de préparation (Aroeven, Ceméa, EEDF, Foyers ruraux, Iforep, Léo Lagrange, PEP, Francas, Ligue Enseignement). Des interventions à la demande des organisations confédérées : thématiques diverses pour lesquelles l'intervention du délégué national JPA de Midi-Pyrénées a été sollicitée :

- La dimension éducative des activités, avec les formateurs BAFA des Foyers ruraux ;
- L'engagement éducatif, pour un stage de perfectionnement BAFD des Francas et un séminaire interrégional de formation de l'Iforep ;
- l'accompagnement éducatif et ses enjeux, pour une rencontre du réseau des directeurs d'accueils de loisirs des Francas du Gers.

4. DÉVELOPPER UNE ORGANISATION RÉGIONALE À LA MESURE DES ENJEUX

Depuis plusieurs années, La JPA travaille pour disposer d'une organisation structurée sur le plan régional. L'année 2008 fait encore apparaître une diversité dans l'avancée de cette évolution. Le plus souvent, l'union régionale avec des statuts déposés est devenue un lieu naturel pleinement intégré à la vie de La JPA, sans pour autant prendre la place de la structuration départementale. Parfois, il existe une coordination régionale, encore sans statuts associatifs. Elle constitue dans ce cas un espace plus ponctuel d'activités. Dans les autres cas, l'idée d'un niveau régional est encore matière à réflexion bien que des actions témoignent déjà d'une logique régionale.

Aquitaine

L'UR JPA est structurée de manière statutaire depuis octobre 2001. Elle a travaillé dans deux directions : pilotage du travail collectif engagé en direction de l'IUFM et participation au comité de pilotage d'une étude de faisabilité sur l'organisation d'une opération Premier départ avec l'Unat. Elle est présente dans le conseil d'administration du CCOMCEN Associations (qu'elle représente à la CPCA) et très impliquée dans ceux de l'Unat et du Crajep.

Auvergne

Une coordination informelle JPA est animée par le délégué national en région. Elle est réunie autour d'un projet Premiers départs en colo. Elle est représentée au CCOMCEN régional, au Crajep par le délégué national en région et à l'Unat régionale par confédéré interposé.

Bourgogne

Les comités JPA de la région se réunissent jusqu'à présent autour d'un règlement intérieur et du délégué national régional.

Franche-Comté

La coordination régionale JPA de Franche-Comté a été déclarée en mars 2008.

Ile-de-France

L'UR est représentée à l'Ardeva, à la CPCA régionale, à l'Unat régionale et à la commission régionale du Fonjep.

Lorraine

Sous l'impulsion du délégué national en région Est de La JPA et la mise en place des statuts, l'assemblée générale constitutive de l'Union régionale JPA Lorraine a pu officialiser cette naissance le 6 mai 2008. Son premier objectif est l'élargissement du dispositif « Premier départ en centres de vacances » du comité JPA de Meurthe-et-Moselle à l'ensemble de la région. Ce dispositif vise à favoriser les premiers départs en centres de vacances des enfants qui ne sont jamais partis.

L'UR JPA siège à l'Unat de Lorraine.

Midi-Pyrénées

L'UR JPA est constituée depuis 1991. Elle participe au Crajep sur le poste de vice-président qui représente lui-même le Crajep au CESR.

L'UR JPA ne siège plus à l'Unat régionale depuis trois ans.

Le délégué national en région Midi-Pyrénés est le coordonnateur régional du CCOMCEN associations. Il est aussi au titre du CCOMCEN, vice-président de la CPCA régionale et administrateur de la Cress. Il participe également au conseil d'école de l'IUFM de la région.

L'UR est aussi présente à la commission régionale de Jeunesse Sports Vie Associative et au jury régional BAFD.

Nord-Pas de Calais

L'UR JPA est représentée au Crajep, l'Unat régionale, à la commission régionale du Fonjep et préside la CPCA régionale.

Picardie

Participation de l'UR JPA au soutien à la vie associative dans les 16 pays de la région dans le cadre de La CPCA. L'UR tient la vice-présidence du Crajep, le poste de trésorier de la CPCA régionale et enfin est membre du bureau du CESR (via le Crajep). Elle est aussi représentée à l'Unat régionale.

Poitou-Charentes

La coordination régionale JPA qui s'était constituée pour la démarche en direction de l'IUFM ne fonctionne plus, chaque comité gérant seul ses interventions en direct avec son site départemental IUFM.

Rhône-Alpes

L'UR est constituée depuis 2001, avec des statuts. Elle est représentée au Crajep et à l'Unat régionale. Ses activités sont présentées dans différents parties de ce rapport. Elles concernent le pilotage d'une enquête sur le BAFA, la participation à un dispositif d'aide au départ, des actions liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable. L'UR est un lieu d'échanges et de réflexions entre les membres à l'occasion de 4 réunions de CA. Un essai de mise en vie d'un espace de travail collaboratif virtuel est en cours.

5. PARTICIPATION DE LA JPA AUX DIFFÉRENTES COORDINATIONS ASSOCIATIVES ET AUX INSTANCES INSTITUTIONNELLES

5.1. AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Aisne

Le comité est représenté à la CDEN.

Bouches-du-Rhône

Le comité est représenté à la CDEN.

Doubs

La JPA siège à la CDEN commission consultative rectorale d'agrément pour les associations.

Finistère

La JPA est représentée à la CDEN.

La JPA est représentée au CAECEP.

La JPA participe au groupe de pilotage PRE de Quimper.

Gers

La JPA est représentée à la CDEN.

Hautes-Alpes

Le comité participe à une Mission d'étude-diagnostic pour la création d'une maison des adolescents dans le département.

Haute-Garonne

Le comité JPA est présent au Jury BAFA. Il participe à la commission École ailleurs classes de découvertes de Toulouse et au groupe de pilotage du CEL de Toulouse.

La JPA est représentée au Caaecep de l'académie de Toulouse

Isère

Le DNR participe au comité de pilotage du Crefe départemental

Isère et Rhône

La JPA est représenté au CAECEP de Grenoble et à celui de Lyon.

Loire

Le représentant du comité assure la vice-présidence du Centre ressources enfance famille école

(Crefe) départemental.

Lorraine

La JPA siège à la CDEN de l'académie de Nancy-Metz.

Tarn et Garonne

La JPA est représentée à la CDEN

5.2. AU NIVEAU NATIONAL

La JPA est membre du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep).

La JPA est membre du Conseil d'administration de l'Unat (Union nationale des associations de tourisme) Elle anime le secteur professionnel « Vacances d'enfants et d'adolescents » de l'Unat. Elle rend accessible son expertise en matière de réglementation aux associations adhérentes de l'Unat qui organisent des séjours de vacances d'enfants et d'adolescents. Elle pilote également un groupe de travail sur le patrimoine composé d'associations confédérées à La JPA et d'associations adhérentes de l'Unat membres de ce secteur professionnel.

La JPA est membre du bureau national de Solidarité laïque pour promouvoir l'éducation à la solidarité.

La JPA siège au conseil d'administration de l'Apajh pour promouvoir le droit aux vacances des enfants en situation de handicap.

La JPA est membre du bureau du Conseil national de la vie associative (CNVA).

La JPA est membre du conseil d'administration de l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes). La JPA peut ainsi participer à l'activité de ce réseau qui travaille à promouvoir les droits de participation des enfants et des jeunes à la vie locale, au plus près de leurs territoires de vie, plus particulièrement en lien à la question des loisirs et des vacances.

La JPA siège au conseil d'administration du Centre d'information et de documentation de la jeunesse (CIDJ) dans la délégation du Cnajep. Les associations de jeunesse tentent d'être mieux associées à la construction des actions du CIDJ. Elles ont leur rôle à jouer dans l'information du public jeune et continueront à le revendiquer.

La JPA est membre du bureau du Ccomcen qui réunit des associations, des coopératives, et des mutuelles de l'économie sociale, qui partagent ensemble de nombreuses valeurs dont celle de la laïcité.

La JPA siège au conseil d'administration de l'Adéic (Association de défense d'éducation et d'information du consommateur).

La JPA est membre du comité national des Réaap (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

La JPA est membre du comité de pilotage du Collectif français pour l'éducation à l'environnement

(CFEE).

La JPA siège au conseil d'administration de l'association Hygiène par l'exemple pour promouvoir le droit aux vacances des enfants.

La JPA est membre du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information**).**

La JPA assume la présidence de l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et d'éducation populaire depuis le 5 février 2007. L'Adajep regroupe les organisations nationales et les personnes qui ont déposé des archives au Pôle des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Pajep) pour leur permettre de participer à la gestion et à l'exploitation des fonds. L'Adajep participe au comité scientifique du Pajep pour l'animation du fonds d'archives : colloques, journée d'études… En 2008 ont été organisées une journée d'étude sur les archives des Francas et deux journées de sensibilisation des associations au dépôt de leurs archives en Franche-Comté et en Dordogne. Le deuxième et troisième bulletin d'une lettre d'information sur les activités de l'Adajep et du Pajep ont été publiés.

La JPA siège au Conseil supérieur de l'éducation. Elle y défend le concept de complémentarité éducative, la place et les activités des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

La JPA siège au Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (Cnaecep) qui attribue « l'agrément association éducative complémentaire de l'enseignement public » aux organisations qui interviennent dans les écoles ou les établissements scolaires. Un groupe de travail a proposé des aménagements du décret pour réactualiser les critères d'attribution de l'agrément et éviter les diverses interprétations. Mais cette proposition a été suspendue car divers ministères sont dans la même démarche pour leurs agréments. Un travail interministériel doit être mis en place.

La JPA siège à la Commission de contrôle et de surveillance des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. Créée par la loi n°49-956 du 16 juillet 1949, cette commission est « chargée de proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer les publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. Elle doit signaler aux autorités compétentes les infractions à la présente loi, ainsi que tous agissements ou infractions de nature à nuire, par la voie de la presse, à l'enfance et à l'adolescence ». Elle est composée d'une soixantaine de membres dont quatre représentants des mouvements ou organisations de jeunesse, parmi lesquels La JPA. La commission ne dispose d'aucun pouvoir propre de police et signale au ministère de l'Intérieur les ouvrages qui lui semblent être en infraction à la loi. Chaque membre est chargé par le secrétariat de la commission de parcourir un certain nombre de publications et d'en rendre compte par un rapport. Comme chaque année, la commission s'est réunie quatre fois.

5.3. AU NIVEAU EUROPÉEN

La JPA a participé aux **Journées civiques européennes**, les 4, 5, 6 septembre 2008 à La Rochelle

organisées par le Forum civique européen. La rencontre, qui s'adressait aux responsables associatifs et institutionnels européens, a visé à promouvoir le débat européen et la participation citoyenne. L'objectif est de permettre aux associations et aux organisations de la société civile d'être mieux reconnues et mieux représentées afin de peser sur les politiques européennes et nationales. Il en va par exemple de la reconnaissance des statuts de l'association européenne et d'un manifeste pour une charte d'engagements réciproques entre les autorités politiques et les acteurs associatifs.

Au sein de Solidar, La JPA soutien la campagne Decent work, Decent live de solidar. En dépit de l'essor économique mondial, la majeure partie de la population dans le monde entier ne voit pas d'amélioration de son niveau de vie. Seul un système international fondé sur la solidarité et le respect des droits des peuples, tels que garantis dans les conventions des Nations unies et de l'Organisation internationale du travail (OIT), peut mettre fin à ces tendances. Le Prix Silver Rose a été remis au syndicat des chauffeurs de bus de Téhéran « Vahed ». Son leader Mansour Osanlou est toujours emprisonné. Conny Reuter, secrétaire général de Solidar est devenu le président de la plateforme sociale européenne.

La JPA agit auprès de la plate-forme EUCIS LLL. Il s'agit de s'orienter vers les institutions et les représentations européennes pour faire valoir le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs pour tous dans le cadre d'une vision élargie des politiques éducatives et sociales en général et celle de la jeunesse en particulier.

La JPA a participé à la réflexion stratégique du Bureau international du tourisme social (BITS) qui rappelle que la première priorité du BITS est donnée à sa fonction politique, et que celle-ci a maintenant prouvé une vraie efficacité au niveau de la Commission européenne.

La seconde priorité est le développement du BITS comme plateforme d'échanges au service de ses membres, ce qui se traduit par l'évolution des catégories de membres, par l'accent mis sur la question de la communication et le développement du site portail…

Enfin, la troisième priorité concerne l'élargissement des membres du BITS et devrait donc s'appuyer sur le lancement d'une vraie campagne d'adhésion auprès de membres potentiels, à la condition qu'elle puisse être adossée aux services concrets à rendre aux membres.

La JPA avec le BITS a participé au Congrès mondial du tourisme social. Les échanges et les rencontres ont permis d'établir des liens constructifs avec d'autres organisations et d'échanger sur les pratiques différenciées à travers les continents.

6. L'ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ DE LA JPA À LAVAUR DANS LE TARN

Les établissements JPA de Lavaur, en Dûmes et en Roudil, ont poursuivi leurs missions dans le cadre de l'application des lois 2002.2 et 2005.

Le travail sur les outils de la loi (règlement de fonctionnement, livret d'accueil, contrat de séjour et projet social) a permis de faire le point sur l'accompagnement des usagers. Cet important travail, dans la continuité de la réalisation des projets d'établissement en juillet 2007 a été validé par toutes les instances.

Aujourd'hui, les établissements accueillent :

		Internes	1/2 pensionnaires externes	**Total**
EN DÛMES	MAS	40		**40**
	FOT	40	12	**52**
	FAM	40	4	**44**
	Total EN DÛMES	120	16	**136**

EN ROUDIL	ESAT		100	**100**
	FJC	54		**54**
	SAVS		62	**62**
	SAIS		9	**9**
	Total EN ROUDIL	54	71	**125**

Les travailleurs handicapés de l'Établissement et service d'aide au travail (Esat) sont, soit au Foyer Jean Calastreng (FJC), soit au Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Il s'agit donc de :

- 261 personnes handicapées, d'âge adulte, qui sont accueillies sur les 7 établissements et services.
- 213 salariés équivalent temps plein assurent la prise en charge.

Afin de poursuivre cet accompagnement, plusieurs dossiers ont été abordés et gérés en 2008. Ils sont présentés ci-dessous.

6.1. RÉFLEXION SUR LE PATRIMOINE

Dans le cadre des projets d'établissements, il a été préconisé de réaliser plusieurs aménagements ou construction de bâtiments.

a) Foyer occupationnel (FOT)

Afin d'apporter plus d'intimité aux résidants, il a été décidé de modifier l'habitat du B5 en 12 chambres individuelles avec sanitaires.

b) Foyer d'accueil médicalisé (FAM)

Afin d'améliorer la déambulation des 40 résidants à mobilité réduite, il a été décidé de relier les unités 1 - 2 et 3 – 4 et de déplacer la salle à manger dans le foyer de vie.

Les travaux du FOT et du FAM sont soumis à autorisation des constructions par emprunts garantis par le Conseil Général. Cette administration devrait donner son accord courant 2009 pour une réalisation en 2010.

c) Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

La décision de la construction de 12 appartements complémentaires à la résidence en Roudil, pouvant accueillir des résidants du Foyer Jean Calastreng et du Service d'aide à l'intégration sociale (SAIS) est reportée à 2010, une fois les recrutements terminés au Foyer Jean Calastreng.

d) Établissement et service d'aide au travail (Esat)

La construction du bâtiment sous-traitance est reportée à 2014, après le remboursement des emprunts contractés pour l'acquisition du Centre d'aide par le travail par la mairie.

La mise en service d'un atelier blanchisserie sera réalisée sur les réserves d'investissements dotation globale et production.

e) Maison d'accueil spécialisée (MAS)

La préconisation du projet d'établissement d'offrir 40 chambres individuelles aux résidants est reportée du fait :

- D'un déficit de 10 % du budget accordé entraînant un plan d'économie drastique
- Concrétisation d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2009
- Inscription du projet au Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (Priac) afin d'obtenir une subvention de 30 %.

Cette réalisation ne pourra être envisagée que si les 2 premiers points sont solutionnés positivement et après validation au Priac, ce qui n'est pas envisageable avant 2012, vu le délai d'attente.

6.2. RÉFLEXION SUR L'ORGANIGRAMME

Afin de faire face aux difficultés de financement de la sécurité sociale sur les budgets MAS et FAM Soins, un plan d'économie a été mis en œuvre en gelant plusieurs postes à hauteur de 4.7 ETP dans les métiers suivants :

- Directeur adjoint en Dûmes 1 ETP
- Logistique, entretien, ménage, lingerie 1.8 ETP
- Infirmerie de nuit 1.2 ETP
- Soins, réemplois par des contrats aidés. 0.7 ETP

La gestion d'économie sur l'organigramme sera poursuivie en 2009/2010 pour faire face aux restrictions budgétaires.

6.3. ÉVALUATION INTERNE ET ANALYSE DES PRATIQUES

Des groupes de travail se sont constitués afin de se préparer à la commande de la loi 2002.2. Ils ont permis de poursuivre les adaptations liées au projet d'établissement et aux personnels de réfléchir sur leur pratique. En ce sens, toutes les fiches de fonction des 250 salariés à temps plein ou à temps partiels ont été finalisées le 31 mars 2009. Une étude est menée sur la mise en œuvre d'un logiciel gestion du temps, d'un logiciel dossier de l'usager et d'un logiciel commun au siège et à Lavaur dans le domaine de la comptabilité.

6.4. VIE QUOTIDIENNE DES USAGERS

Les différentes instances liées à la vie des structures se sont réunies régulièrement en 2008, en particulier les deux Conseils de la vie sociale présidés par des usagers avec la participation de l'association et de la municipalité.

Ce travail de concertation en liaison avec les réunions résidants sur la restauration, le cadre de vie, les loisirs ont permis à chacun de bénéficier d'un accompagnement de qualité. Les sorties à l'extérieur, l'intégration dans la commune et le départ en vacances individuelles ont été réalisés en fonction des moyens impartis.

En conclusion, les établissements JPA de Lavaur se sont adaptés lors de l'exercice 2008 aux évolutions caractérisant notre secteur et notre société. D'autres défis seront à mener dans les années à venir dans le respect d'une prise en charge de qualité.

7. COMMUNIQUER À L'INTERNE ET À L'EXTERNE

7.1. LA *JP@ENLIGNES*

Ce bulletin d'information paraît tous les quinze jours, soit 20 numéros par an. Il est tiré à 2 700 exemplaires et est diffusé à l'ensemble des comités départementaux de La JPA et des différents niveaux (national, régional et départemental) des organisations confédérées.

Les informations rendent compte

- en pages une et deux, des dossiers traités par le siège national de La JPA,
- en page trois, des actions engagées dans le réseau par les comités départementaux, les unions ou coordinations régionales, par les organisations confédérées et par les partenaires de La JPA.
- en page quatre, on trouve les derniers textes de loi sur les accueils collectifs de mineurs, les publications récemment parues et arrivées au service documentation de La JPA, ainsi qu'un agenda des prochaines manifestations en lien avec l'éducation.

Régulièrement, des encarts insérés dans le numéro permettent de compléter l'information en proposant par exemple des bons de commande ou des présentations de manifestations.

La *JP@enlignes* est un outil important d'information pour l'ensemble du réseau de La JPA. Il est bien identifié par ces lecteurs. Il est à noter que la mise à jour régulière des coordonnées des destinataires représente un travail important.

7.2. BULLETINS D'INFORMATION LOCAUX

Rhône

Le comité a publié 2 numéros de son journal, distribué à toutes les écoles. Il assure également régulièrement la mise à jour de son site internet.

Loire

Une promo des centres de vacances et de loisirs est menée autour de La JPA avec le collectif Graine de vacances. Un envoi de flyers a été réalisé dans les écoles, collèges et lycées, les mairies et les services

sociaux ainsi qu'une campagne de communication dans la presse et d'affichage dans les tramways. Cette action a été entièrement financée (7 000 €) par le conseil général, la DDJS, la CAF et la ville de Saint-Etienne.

Midi-Pyrénées

Trois numéros d'une *JP@enlignes* Midi-Pyrénées, bulletin d'information de l'UR JPA ont été diffusés format papier et par mèl à 400 personnes issues des organisations confédérées départementales et régionales ainsi qu'aux partenaires institutionnels.

7.3. LE SITE INTERNET WWW.JPA.ASSO.FR

Ouvert en juillet 2007, le site de La JPA présente les actualités de La JPA, au siège comme dans les régions et dans les départements, dès la page d'accueil. Les activités régulières, les informations concernant les vacances et les loisirs éducatifs des enfants et des adolescents alimentent également les rubriques de ce site, actualisées quotidiennement. Il est également possible de faire un don ou une commande de publications en ligne. Un espace extranet est réservé aux membres de La JPA.

De janvier 2008 à décembre 2008, le nombre de visites mensuelles effectuées sur le site s'élevaient respectivement à : 8936, 8553, 8305, 8757, 9053, 9900, 6611, 4416, 7221, 9043, 5469, 4765.

7.4. LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le fonds documentaire du centre de documentation se constitue de différents types de documents : ouvrage, revue, vidéo, cédérom, dévédérom. Les documents (en dehors des abonnements aux revues) sont obtenus par achat, échange ou don. Les revues, les bulletins ou lettres d'information reçus représentent environ 94 titres (dont 24 abonnements payants). Les domaines couverts par les abonnements concernent la presse générale, les sciences humaines, ou plus spécifiquement les loisirs, la pédagogie, la sociologie mais aussi le droit ou la comptabilité. Le centre de documentation répond à des demandes internes (pour le comité de rédaction de *Loisirs éducation*, pour la préparation d'un événement…) ou externes de recherches documentaires spécifiques aux loisirs ou vacances des enfants et des jeunes ou parfois plus générales mais relatives au domaine de l'éducation ou au monde associatif. Concernant les publications de La JPA, le centre de documentation élabore les pages "Ressources" et "Publications du réseau JPA" de *Loisirs Éducation* et la page 4 de la *JP@enlignes* en intégralité ou en collaboration avec le service juridique. Il fait également partie du jury de l'opération BD-Tchôlidaire.

Le logiciel documentaire utilisé jusqu'en juin 2008 était *Alexandrie* (version 6.0), édité et distribué exclusivement par la société GB-Concept, comprenant une version de base, le module emprunts et le module abonnements avec une configuration client/serveur (1 serveur et 2 postes clients). Depuis le 25 juin 2008, le logiciel Alexandrie est développé, édité et distribué directement par son auteur et propriétaire, Gilles Batteux, sous le nouveau nom de Kentika et sous la forme d'une société de type SAS du même nom. GB-Concept n'ayant plus le droit de diffuser de versions du logiciel, de mises à jour et de modules depuis le 25 juin 2008 (date de fin du contrat qui liait l'auteur d'Alexandrie à l'éditeur), La JPA a décidé de mettre fin à son contrat d'abonnement évolution Alexandrie avec cette société et de continuer avec le logiciel Kentika. Le centre de documentation dispose donc d'une licence Kentika pro avec le pack biblio (modules emprunts et abonnements) en client/serveur (1 serveur et 3 postes clients) et a pu ainsi bénéficier d'autres modules *: marc, autorisations, serveur Web, CD diffusion, multi-sites, dossiers publics, photos, profil, dossiers personnels, création de connecteurs, serveur SRW/SRU, kit archives*. Il a adhéré au club des utilisateurs du logiciel Kentika. Le club a pour principal objet, d'une part de défendre les intérêts collectifs des utilisateurs et de participer aux choix d'évolution du logiciel en collaboration avec le développeur et éditeur du produit, et d'autre part de faciliter les échanges d'expérience et d'entraide entre les utilisateurs. Les nouveaux modules du logiciel documentaire vont permettre la mise en place du catalogue informatisé du centre de documentation de La JPA sur Internet et faciliter le projet de la mise en réseau de l'information documentaire au service des organisations confédérées.

7.5. LES RELATIONS PRESSE

Les objectifs dans le domaine des relations avec la presse sont doubles :

- contribuer à faire connaître la confédération, ses actions et sa conception de l'éducation,
- valoriser ce qui se passe sur le temps des loisirs, en montrer la dimension éducative et donner une image positive des séjours de vacances et des accueils de loisirs et de scoutisme.

Les revues mensuelles *La Classe*, *La Classe maternelle* et *Le Journal de l'animation* relayent bien nos communiqués ainsi que de plus en plus de sites Internet.

La presse nationale régionale a également fait un large écho de l'action de La JPA, notamment autour de la mobilisation concernant les Aecep.

L'utilisation d'un logiciel de gestion des contacts presse permet de cibler les destinataires des communiqués et des dossiers de presse qui accompagnent chaque événement de la vie de La JPA.

En 2008, outre la communication sur ses propres activités, La JPA a plus particulièrement fait part de son point de vue sur:

- les pratiques de la SNCF en matière de transport d'accueils collectifs de mineurs ;
- la laïcité ;
- la proposition de loi concernant l'Aide pour le départ en vacances ;

- la mobilisation autour des relations entre le ministère de l'Éducation nationale et les Aecep.

Un abonnement à un système de veille (Argus de la presse) permet de mieux connaître les retombées sur la presse quotidienne nationale, régionale mais aussi sur la presse spécialisée. Elles sont très positives et nombreuses. La JPA a été citée près de 2 000 fois en 2008 dans la presse écrite quelle qu'elle soit.

7.6. NOUVEAUX DOCUMENTS DE PRÉSENTATION DE LA JPA

De nouveaux documents présentant La JPA ont été élaborés en 2008 en prévision de leur diffusion en 2009. Il s'agit de chemises au format A4 à rabats (tirées à 4000 exemplaires), de plaquettes de présentation au format A4 en 3 volets (500 exemplaires) et de plaquette au format A5 en 3 volets (5000 exemplaires).

Les contenus ont été actualisés au regard des actions mises en œuvre par La JPA. Ils s'organisent en quatre axes autour de l'éducation :

- Pour une éducation solidaire (avec la campagne de solidarité) ;

- Pour une co-éducation reprenant cinq chapitres (promouvoir, construire, revendiquer, un service patrimoine-architecture et une expertise juridique sur les accueils collectifs de mineurs) ;
- Pour une éducation active (avec des outils pour la réflexion et du local à l'international) ;
- Pour une éducation concertée (dans lequel on retrouve des valeurs, des convictions et des missions).

Les nouveaux confédérés on été intégrés (portant le nombre à 45) et classés par famille.

La maquette a été rafraichie en reprenant les couleurs du logo JPA, et en faisant écho notamment à la charte graphique de la revue *Loisirs Éducation*.

7.8. *LOISIRS ÉDUCATION*, LA REVUE DE LA JPA

La revue *Loisirs Éducation* s'adresse à tous les acteurs de l'éducation. Elle présente la conviction essentielle de La JPA qui constitue le fondement de son action : l'école, la famille et les loisirs sont trois temps, trois espaces et trois acteurs complémentaires d'une éducation globale. Loisirs Éducation

paraît quatre fois par an. La revue comprend un dossier thématique d'une vingtaine de pages qui s'attache à montrer l'aspect global de l'éducation. Chaque numéro propose également des analyses, des points de vue, des sujets de société, des informations réglementaires et pratiques.

Quatre numéros de *Loisirs Éducation* ont été publiés en 2008.

Le n°426 de mars 2008 a consacré son dossier aux familles. Il s'intitule « Eduquer avec des familles plurielles ». Cocon rassurant, épanouissant, structurant, étouffant, insécurisant, aimé ou détesté, la famille, voilà bien un lieu où se tissent des liens forcément majeurs pour l'éducation. Décomposée, recomposée, nucléaire, monoparentale, homoparentale, elle se transforme à volonté. Derrière LA famille se cachent LES familles. Les professionnels, qui accueillent et éduquent les enfants, ne peuvent manquer de s'intéresser à ses familles, partenaires éducatifs qui déposent les enfants à l'école le matin, les accompagnent en sorties scolaires, en accueil de loisirs ou en colonie de vacances. Éduquer avec eux, c'est accepter d'interroger nos représentations pour mieux les dépasser. Et en conclure qu'il n'est de familles que plurielles, qui se construisent aujourd'hui autour d'enfants toujours singuliers.

Le n° 427 de juin 2008 proposait un dossier sur la santé réalisé en partenariat avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et les Codes. L'éducation pour la santé vise à donner à chacun des compétences pour prendre en charge sa santé, son bien-être, de manière autonome et responsable. Ce dossier montre les pratiques de l'éducation populaire dans ce domaine et la richesse de l'apport de l'INPES et de l'ensemble des comités d'éducation pour la santé. Activités physiques, alimentation, vie quotidienne, rythmes de vie, socialisation, préservation de l'environnement… L'éducation pour la santé traverse les projets éducatifs dans leur globalité. Son ambition est le bien-être complet de l'individu, comme le définit l'Organisation mondiale de la santé.

Ce dossier a été conçu pour être diffusé à 50 000 exemplaires, sous la forme d'une brochure de seize pages, vers les structures territoriales des organisations membres de La JPA, les comités départementaux et les Directions départementales et régionales de la Jeunesse et des Sports. L'INPES a pris en charge l'impression et l'envoi des 50 000 exemplaires, qu'il en soit remercié.

Le n°428 de septembre 2008 avait pour titre « Vivre l'Europe ! Echanges et mobilité des jeunes »

Trois français sur cinq ne se sentent toujours pas citoyens européens. Et ce taux est encore plus élevé chez les jeunes. Si l'Europe ne se construit pas dans le consensus, elle mobilise toutefois de plus en plus de citoyens désireux de "vivre l'Europe"! Séjours de vacances, chantiers volontaires, séjours linguistiques et internationaux, rencontres culturelles, formations, séminaires et colloques, sont autant de preuves de la vitalité de cet espace européen. *Loisirs Éducation* s'est intéressé, dans son dossier de septembre 2008, à ces expériences d'échanges et de rencontres qui contribuent au développement d'une Europe de la jeunesse et de l'éducation. Et à la construction d'une citoyenneté européenne durable. Ce dossier a été

réalisé avec la collaboration des Ceméa.

Le n°429 de décembre 2008 était consacré au départ en centre de vacances. Ne pas partir en vacances est une exclusion qui concerne aujourd'hui près de trois millions d'enfants et d'adolescents en France. Les défenseurs du droit aux vacances se retroussent les manches pour lever les freins au départ. Ils élaborent des partenariats pour construire des aides sur mesure. Ils travaillent avec les parents pour apaiser les craintes qui les empêchent de laisser partir leur enfant en colos. Un député les a rejoints, déposant récemment une proposition de loi pour la création d'une aide vacances à l'Assemblée nationale. Une initiative qui pourrait prochainement changer la donne. Ce dossier peut être utilisé par les organisations confédérées et les comités départementaux lors des actions locales de revendication de la loi pour l'aide au départ en vacances.

Hissez haut
La collecte pour les vacances !
avec
tchô!
La collec...
63ÈME CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ ET DE CITOYENNETÉ - 2008
LA JEUNESSE AU PLEIN AIR
Pour aider les enfants à partir en vacances
CONFÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE VACANCES D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS
MERCI D'ADRESSER VOS DONS PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ
LA JPA – 21 RUE D'ARTOIS 75008 PARIS – Tél. : 01 44 95 81 20 – www.jpa.asso.fr
ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche
Glénat
LA JPA
La Jeunesse au Plein Air
AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE don en confiance

CONCLUSION

VERS UN AVENIR RICHE D'ESPOIR

Ce rapport permet d'avoir une idée claire des activités développées à tous les niveaux de la confédération JPA. Penchons-nous sur quelques actions ou éléments significatifs qui ont évolué favorablement entre 2007 et 2008.

Dans le cadre de notre mission fondatrice pour rendre effectif le droit des enfants aux vacances et aux loisirs, l'année 2008 a vu la mise en place à grande échelle d'une campagne de dons individuels par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée. Les résultats sont pour l'instant satisfaisants. Cette campagne a permis de récupérer des dons conséquents parmi les 50 000 personnes contactées.

Les dispositifs locaux d'aide au premier départ en vacances mis en place par les comités ou les unions régionales JPA ont pris de l'ampleur.

Le partenariat avec l'ANCV monte en puissance notamment vis-à-vis des enfants en situation de handicap. Des rencontres interrégionales ont été organisées et ont été un succès pour mieux connaître notre partenariat et son application avec l'ANCV. La JPA espère élargir encore ce partenariat en 2009.

En cette année 2008, La JPA a créé son secteur « Patrimoine-Architecture » pour aider les organisations confédérées dans le domaine du patrimoine bâti. Trois axes de travail concernent le bâti : l'accessibilité, le développement durable, les démarches participatives dans le projet. Différentes actions ont déjà été menées, particulièrement autour des questions d'accessibilité des personnes en situation de handicap. L'animation confédérale se fait à travers un groupe qui se réunit régulièrement. Le secteur s'organise autour d'un architecte D.P.L.G. et du secteur juridique de La JPA. Il est aussi fait appel aux compétences d'étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette.

Il faut aussi noter que deux nouveaux regroupements régionaux JPA, en Franche-Comté et en Lorraine, ont été constitués, permettant de mieux couvrir encore le territoire. La JPA se doit d'être représentée au niveau de chaque académie, cela est impératif dans le cadre du nouveau partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale à partir de 2009.

La JPA était présente au Forum civique européen réunit à La Rochelle en septembre. Cette manifestation a permis à l'ensemble des délégués nationaux de mieux connaître les enjeux de la construction européenne pour le monde associatif. En novembre 2008, La JPA a participé au Salon de l'éducation avec douze associations du Ccomcen au lieu de cinq, l'année précédente. Cet élargissement a permis une meilleure lisibilité et visibilité de nos organisations.

La notoriété de La JPA vers le grand public se développe. La consultation de notre site internet a quasiment doublé entre 2007 et 2008. Il a reçu 91 000 visites en 2008 contre 56 000 en 2007. Notre confédération a également été citée plus de 2000 fois dans la presse nationale et régionale.

Ces quelques éléments positifs permettent, en conclusion de ce rapport, de démontrer que le travail réalisé est considérable, même s'il est toujours possible de faire mieux à tous les niveaux de notre confédération. Toutes les organisations confédérées, tous les comités départementaux et les unions et coordinations ont participé à la réalisation de ces activités et sont appelées à poursuivre leur engagement.

En 2009, il nous faudra adapter une partie de nos activités aux exigences du ministère de l'Éducation nationale, revisiter nos missions et élaborer nos orientations pour la période 2009-2012. Un processus a été mis en place. Des réunions interrégionales se dérouleront jusqu'à fin avril 2009. Un rapport intermédiaire reprenant les principaux éléments des débats sera présenté au conseil d'administration du 6 mai.

À notre congrès national de Saint-Quentin dans l'Aisne les 26 et 27 juin, un premier débat aura lieu sur nos orientations, les éventuelles évolutions statutaires, le règlement intérieur et les conventions entre le siège et les structures départementales et régionales JPA.

Sur la base de ces débats, le conseil d'administration du 8 octobre adoptera les textes à débattre en vue d'une assemblée générale extraordinaire le 25 novembre 2009 à Paris qui arrêtera définitivement nos orientations et nos textes réglementaires. Enfin, le conseil d'administration du 17 décembre 2009 assurera la mise en œuvre de ces décisions.

Ces débats sont absolument nécessaires pour mettre La JPA en perspective. Nous lui souhaitons tous un avenir prospère dans le cadre de ses missions et de ses valeurs, au service des organisations qui la composent. Et en priorité dans l'intérêt exclusif des enfants et des adolescents.

mai 2009

LEXIQUE

ACM : Accueils collectifs de mineurs

AECEP : Association éducative complémentaire de l'enseignement public

Afev : Association de la fondation étudiante pour la ville

Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Anacej : Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes

ANCV : Agence nationale des chèques-vacances

APF : Association des paralysés de France

Ardeva : Association régionale pour le développement de la vie associative (Ile-de-France)

Aroeven : Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale

CAAECEP : Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

CAF : Caisse d'allocations familiales

Ccomcen : Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale

CDEN : Commission départementale de l'Éducation nationale

Ceméa : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CESR : Conseil économique et social régional

CG : conseil général

CGCV : Comité de gestion des centres de vacances du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

Clae : Centre de loisirs associé à l'école

Climope : Comité de liaison des mouvements pédagogiques

Codes : Comité départemental d'éducation pour la santé

CPCA : Conférence permanente des coordinations associatives

Crajep : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Crefe : Centre ressources enfance famille école

Cress : Chambre d'économie sociale et solidaire

CTP-CVL : Commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs

DDJS : Direction départementale de la Jeunesse et des Sports

DRJS : Direction régionale de la Jeunesse et des Sports

EEDF : Éclaireuses et éclaireurs de France

ERP : Établissement recevant du public

FEN : Fédération de l'Éducation nationale

Foeven : Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale

Fonjep : Fonds de coopération de la jeunesse et l'éducation populaire

IA : Inspecteur ou inspection académique

IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale

Ifac : Institut de formation d'animation et de conseil

Iforep : Institut de formation, de recherche et de promotion

Injep : Institut national de jeunesse et d'éducation populaire

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MSJSVA : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

MSA : Mutuelle sociale agricole

OCCE : Office central de la coopération à l'école

Ovlej : Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes

PE1, PE2 : Professeur d'école première ou deuxième année

PEP : Pupilles de l'enseignement public

PLC : professeurs de lycées/collèges

PRE : programme de réussite éducative

RÉAAP : Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Scéren-CNDP : Service culture édition ressources pour l'Éducation nationale – Centre nationale de documentation pédagogique

SNI-PEGC : Syndicat national des instituteurs – Professeurs d'enseignement général de collège

Snuipp : Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école et PEGC

UCPA : Union des centres sportifs de plein air

UFCV : Union française des centres de vacances

Unat : Union nationale des associations de tourisme et de plein air

UNL : Union nationale lycéenne

URJPA : Union régionale de La Jeunesse au plein air

Usep : Union sportive de l'enseignement du premier degré

Unalg : Union nationale des associations laïques gestionnaires

La Jeunesse au plein air

21 rue d'Artois - 75008 Paris

Tél. : 01 44 95 81 20 - Fax : 01 45 63 48 09 - www.jpa.asso.fr

l'Association française d'astronomie (AFA)		la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN)		La mutuelle des étudiants (LMDE)	
l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)		les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF)		l'Office central de coopération à l'école (OCCE)	
l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Anateep)		la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)		la fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (PEP)	
l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh)		la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC)		le Réseau français des villes éducatrices	
l'Association touristique des cheminots (ATC Chemins de France)		la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR)		le Syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS)	
l'Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de la poste (Avéa la poste)		la Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (Foeven)		le Syndicat des enseignants–UNSA (SE-UNSA)	
la caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS)		la Fédération nationale des Francas		les Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de recherche publique–CFDT (Sgen-CFDT)	
les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa)		la Fédération syndicale unitaire (FSU)		le Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SI.EN UNSA éducation)	
le Comité de gestion des centres de vacances du ministère de l'Équipement des Transport du Logement du Tourisme et de la Mer (CGCV)		la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ)		le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (Snep-FSU)	
la Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)		Hygiène par l'exemple (HPE)		le Syndicat national des enseignements du second degré–FSU (Snes-FSU)	
la Fédération française des clubs Unesco (Clubs Unesco)		l'Institut de formation de recherche et de promotion (Iforep)		le Syndicat national unitaire des instituteurs des professeurs d'école et PEGC-FSU (SNUIPP-FSU)	
la Confédération des maisons de jeunes et de la culture de France (CMJCF)		Jeunesses laïques républicaines		l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)	
la Fédération des centres musicaux ruraux (CMR)		la Fédération nationale Léo Lagrange		l'Union nationale des étudiants de France (Unef)	
le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)		la Ligue de l'enseignement		l'Union nationale lycéenne (UNL)	
le Comité régie d'entreprise – RATP (CRE-RATP)		la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN)		l'Union nationale des syndicats autonomes de l'Éducation (UNSA Éducation)	